

Table des matières

INTRODUCTION	4	LES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE PROGRAMME	10
MOT DU COORDONNATEUR	5	UN REGARD SUR LA CLIENTÈLE DU SECTEUR D'ACTIVITÉS S'IMPOSE !	10
RÉALISATION DES PRIORITÉS FIXÉES POUR 2006-2007	8	LES MESURES EXTRAJUDICIAIRES	11
PRIORITÉ 1	8	<i>Une autre relance auprès des policiers</i>	11
CIBLER DES PARTENAIRES POUR DES PROJETS DE MÉDIATION		<i>Le Renvoi est-il boudé en Haute-Côte-Nord?</i>	12
CITOYENNE ET ENCLANCHER SI LES DÉMARCHES SONT CONCLUANTES.		<i>Les rencontres de la table sociojudiciaire</i>	12
.....	8	<i>La rencontre des policiers autochtones</i>	13
PRIORITÉ 2	8	<i>Les sanctions extrajudiciaires</i>	13
CIBLER UN MILIEU INTÉRESSÉ À RECEVOIR LE PROJET DE GESTION DE		<i>Peu d'écart de clientèle</i>	14
CONFLITS EN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ET EXPÉRIMENTER, S'IL Y		<i>Les demandes d'information et de consultation de victimes</i>	14
A UN INTÉRÊT.	8	<i>Les retards dans l'évaluation-orientation</i>	14
PRIORITÉ 3	8	<i>Le programme de développement des habiletés sociales sert</i>	
DÉVELOPPER AVEC LE CENTRE DE RÉADAPTATION ET LA CROISÉE UN		<i>à moitié</i>	15
PROJET DE MÉDIATION HORS PROGRAMME POUR LE PERSONNEL ET LA		<i>Rencontre sur l'entente cadre</i>	16
CLIENTÈLE ET UN PROJET DE GESTION DE LA COLÈRE POUR LA		LES SANCTIONS JUDICIAIRES	17
CLIENTÈLE.	8	<i>La clientèle stable en chiffre seulement.</i>	17
PRIORITÉ 4	9	<i>Alourdissement de la clientèle</i>	17
DISPENSER LES TROIS PROGRAMMES DE SENSIBILISATION ET DE		<i>L'offre du DHS au tribunal</i>	18
PRÉVENTION.....	9	<i>La gestion des manquements</i>	19
PRIORITÉ 5	9	<i>Évaluation et poursuite des demandes d'information-</i>	
EXPÉRIMENTER LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES HABILITÉS		<i>consultation de victimes pour le SPS.</i>	19
SOCIALES AU TRIBUNAL.....	9	<i>Un avenir pour la médiation au tribunal</i>	20
PRIORITÉ 6	9	<i>La pertinence d'être présent au tribunal</i>	21
ÉVALUER AVEC LES AUTORITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE		PARENTHÈSE POUR LES TRAVAUX COMPENSATOIRES	22
L'ESTUAIRE L'UTILISATION DU PROJET PASSERELLE.....	9	LES SERVICES DIRECTS POUR LA COMMUNAUTÉ (HORS	
LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION 2006-2007	10	PROGRAMME).	22
		QUELQUES STATISTIQUES	22
		MAINTENIR VOIE SECONDAIRE MALGRÉ LA STAGNATION	23

LES SERVICES EN PROTECTION DE LA JEUNESSE PEU SOLLICITÉS....	24	ÉCOLE EN SANTÉ.....	37
UN PROJET NOVATEUR DE MÉDIATION.....	24	LES RESSOURCES HUMAINES	37
RÉSOLUTION DE CONFLIT AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE.....	25	CONSOLIDATION AU POSTE D'AGENTE D'INTERVENTION ET DE	
MEILLEURE CHANCE LA PROCHAINE FOIS POUR PASSERELLE	26	DÉVELOPPEMENT.....	38
LE SERVICE DE MÉDIATION POUR LES ACTES CRIMINELS EN MAISON		DÉPART DE LA SECRÉTAIRE ET REMPLACEMENT.....	38
DE JEUNES (SMAC-MJ) N'EST PAS DISPARU.....	27	LES TRADITIONNELLES RENCONTRES D'INTERVENANTS	39
ET LA MÉDIATION CITOYENNE ?.....	28	LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	39
INVIPOST MAINTENU.....	28	LES IRRÉDUCTIBLES GAULOIS.....	40
LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE	29	LES RENCONTRES PENDANT L'ANNÉE ET LES POINTS SAILLANTS	40
ET L'AVENIR POUR CONCLURE.....	29	CHANGEMENT D'HORAIRE DE L'ORGANISME	41
ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DE		LES ACTIVITÉS DU ROJAQ.....	41
LA CRIMINALITÉ	30	LE CONGRÈS ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	42
LE PROJET LUNDI	30	LA RENCONTRE DU 24 NOVEMBRE.....	42
PAS...SAGES PLUS ARDU QUE PRÉVU	30	LE LOGICIEL STATISTIQUE.....	43
COMPLICITÉ TRAVERSE LES ÉPOQUES	31	LES DOSSIERS DE MÉDIATION CITOYENNE, SCOLAIRE ET LES AUTRES	
VISAVI SUR LES BANCS DU CENTRE DE RÉADAPTATION	32	DOSSIERS.....	43
LA SEMAINE DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ	32	LES ACTIVITÉS D'IMPLICATION	43
LES ACTIVITÉS D'INFORMATION.....	33	LES COMITÉS ÉCOLE EN SANTÉ.....	44
RELANCE DU PLAN DE COMMUNICATION DANS LES MÉDIAS		UN COMITÉ DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU.....	44
COMMUNAUTAIRES	33	UN COMITÉ SUR L'INTIMIDATION ET LE HARCÈLEMENT	44
UN PEU PLUS DE VISIBILITÉ DANS LES MÉDIAS TRADITIONNELS	33	LE SALON DE LA FAMILLE.....	45
LE MAINTIEN D'INTEROJA.COM	34	LA RENCONTRE ANNUELLE AU LAC POUCE.....	45
LE CONTRE-REVENANT TIRE SA RÉVÉRENCE.....	34	LES RESSOURCES FINANCIÈRES	45
UNE AFFICHE QUI FAIT DU CHEMIN.....	35	L'ESOUFFLEMENT DES RESSOURCES	46
UN PASSE PARTOUT SUR LES PERCEPTIONS	35	LE BAILLEUR PRINCIPAL	46
RÉMISE DU PLAN TRIENNAL SUR LES PERCEPTIONS	35	LE FINANCEMENT EXTÉRIEUR	46
LA FORMATION	36	SEULE SOLUTION QUE NOUS CONTRÔLONS	47
LA FORMATION À L'INTERNE	36	CONCLUSION	48
FORMATION INTERRÉGIONALE SUR PASSERELLE	36		
L'APPROCHE SÉCURITAIRE	37		

ANNEXE A	49
MISSION.....	49
ANNEXE B	50
RÉALISATION DU PLAN D'ACTION 2006-2007	50
ANNEXE C	57
THÈMES ABORDÉS DANS LES ATELIERS DU PROGRAMME DE RENVOI.	57
ANNEXE D	58
DESCRIPTION DES SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES DISPENSÉES PAR NOTRE ORGANISME.....	58
ANNEXE E	59
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES	59
ANNEXE F	60
PROCESSUS DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR ADOLESCENT	60
ANNEXE G	61
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PERSONNEL EN 2006-2007	61
ANNEXE H	62
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	62

INTRODUCTION

Le moment de jeter un dernier coup d'œil sur les douze courts mois de 2006-2007 est venu. Il n'est plus possible de changer quoi que ce soit à l'intérieur de cette période. S'il y a des modifications, elles se feront inévitablement dans une autre année financière.

Le rapport d'activité permettra, nous l'espérons, de dégager un certain bilan de ce qui s'est passé dans les murs de notre organisme et à l'extérieur parce qu'il a un rayonnement. À la base, les organismes de justice alternative (OJA) ne sont-ils pas des agents de développement social ? (voir mission à l'annexe A)

La construction du rapport permettra plusieurs types de lectures. D'abord, les personnes très pressées liront simplement le mot du coordonnateur qui se veut une très petite synthèse des choses marquantes en 2006-2007. La curiosité amènera peut-être certains à jeter un coup d'œil à la réalisation des priorités ou du plan d'action. Déjà, le lecteur aura une bonne idée. Il faut bien admettre cependant que c'est en lisant chacune des rubriques que le lecteur pourra percevoir les nuances, faire des liens et se faire une véritable opinion de ce qui est rapporté.

Nous tenterons d'être le plus objectif possible, mais de prétendre à une neutralité pure discréditerait au départ le document. Le monde n'est-il pas rempli de perceptions ? Notre champ d'action nous amène à le constater quotidiennement.

Au lecteur maintenant d'y aller de ses perceptions et constats et il lui sera toujours possible de nous interpeller pour des questions, des commentaires et des suggestions.

MOT DU COORDONNATEUR

La production du texte qui suit et qui m'est réservée me donne toujours la même impression années après années. D'abord, elle me rappelle la vitesse du temps. À peine débutée, l'année se termine. Elle me permet de constater également que malgré l'étroitesse de cette période de douze mois, il s'est passé beaucoup de choses et que la plupart des actions furent positives.

Malgré certains bouleversements au niveau du personnel, l'organisme s'est bien tiré d'affaire. Le personnel dans un organisme à but non lucratif (OBNL) tout comme ailleurs, ce n'est pas important, c'est capital. En modifiant le poste d'agente de développement (horaire, durée annuelle et conditions), nous avons accru les possibilités de rétention et parallèlement recruté une personne plus expérimentée, ce qui rend meilleure l'adéquation entre les forces de la personne et les objectifs à atteindre. Le départ de la secrétaire comptable ou agente de bureau avait été repoussé l'an dernier, à notre satisfaction. Il n'a pas été possible pour la personne d'aller plus loin dans l'aventure avec l'équipe. Cette retraite n'était pas de nature à nous rassurer sur l'avenir. L'organisme a embauché une personne qui pourrait occuper le poste pendant au moins quelques années dans les conditions actuelles de l'emploi. De faire travailler ensemble l'ancienne et la nouvelle employée pendant quelques semaines a facilité énormément l'intégration. Pendant ce temps, les deux intervenantes dites "Sénior" dans Manicouagan et en Haute-Côte-Nord

ont tenu le cap pour les services directs à la clientèle. C'est un atout important. Le train est de nouveau sur les rails... mais pour combien de temps ?

La prise en charge des dossiers référés par le système de justice n'a pas occasionné de problème malgré une légère hausse de clientèle par rapport à l'année précédente. Il n'a pas été facile cependant de composer avec une clientèle programme (système de justice) et hors programme (provenant du milieu). Il a fallu parfois, et c'est le lot de notre avenir, faire de la gymnastique dans les horaires. C'est stimulant, mais lourd.

L'année 2006-2007 a scellé de façon non définitive le dossier du programme de développement des habiletés sociales qui, après avoir été implanté l'an dernier en sanctions extrajudiciaires, s'est transporté cette année au tribunal. L'offre de service au tribunal fut plus longue que prévu parce que les personnes interpellées étaient nombreuses et fort occupées. Le programme a été bien reçu ce qui pour les OJA était important. Le fait qu'en sanctions extrajudiciaires deux des quatre volets n'aient pas été utilisés en deux ans inquiète et forcera probablement ou à refaire la promotion ou les devoirs.

Depuis peu, les délégués à la jeunesse et les intervenants des OJA sur la Côte-Nord travaillent un peu plus étroitement dans la gestion des manquements des

jeunes contrevenants référés par le centre jeunesse et le tribunal. Ce nouvel apprentissage n'est pas facile. De changer les habitudes de part et d'autres demande de l'ouverture. Il faudra après pratiquement une année d'essai revoir la pratique pour la simplifier au maximum, mais ces vieux partenaires que sont le centre jeunesse et les OJA devraient parvenir à s'entendre.

Encore cette année, plusieurs victimes ont reçu de l'information grâce à notre organisme par rapport à l'acte criminel subi. Les victimes ont été écoutées, respectées et consultées sur leur intérêt à participer à une démarche de médiation. Ces contacts aux victimes se sont faits à l'intérieur de l'entente cadre (pour les délégués du centre jeunesse), à l'intérieur également d'une entente maison pour la Cour (substitut du procureur général), dans le cadre de rapports prédécisionnels et pour des demandes directes du tribunal. Au total, 64 victimes ont reçu de l'information et furent consultées par notre organisme pendant l'année. Ces demandes concernaient 87 jeunes. Cela représente une somme de travail importante, mais pour un organisme qui milite en faveur de la médiation et qui considère la place de la victime importante dans le système de justice, c'est un fleuron, une satisfaction.

Finalement, à force de patience et de détermination, la boucle en matière de sensibilisation et de prévention a été attachée avec les trois activités. Le projet Lundi a touché les plus jeunes (terrains de jeu). Le projet Complicité est remis sur la route pour les élèves de sixième

année et Pas...Sages, lui, s'est adressé aux étudiants de secondaire 1. Avant qu'un jeune ne risque de nous être référé, il aura été rencontré au moins deux fois, peut-être trois. Pour ajouter à cette belle réalisation, le programme Vivre Sans Violence a été implanté au centre de réadaptation sur deux unités comme expériences pilotes qui risquent fort d'engendrer des suites. Le milieu aussi a demandé de dispenser VISAVI à des élèves et des jeunes pris en charge. Notre personne ressource (intervenante) en la matière devra avoir du renfort puisqu'elle a été passablement sollicitée. Après plusieurs années de demi-satisfaction au chapitre de la sensibilisation et de la prévention, 2006-2007 sera marquante.

Avec ses hauts et ses bas, le domaine de la médiation dans la communauté a franchi des pas parfois de géants, parfois plus lents. C'est un domaine toujours aussi florissant vers lequel se dirigent les OJA sans trop de retenue. L'implantation d'un service de médiation pour les intervenants et les clients du centre de réadaptation lors d'actes criminels figure au premier plan des réalisations tout comme le projet de gestion de conflits soutenu par notre organisme dans un centre de la petite enfance. En peu de temps, les choses se sont mises en place. Ce fut plus ardu pour PASSERELLE (médiation par les pairs en milieu scolaire) et pour la médiation dans la communauté. Ce n'est qu'en toute fin d'année que nous avons demandé à un milieu de tenter une expérience pilote pour PASSERELLE en notre compagnie, donc pour l'automne prochain. Pour la médiation dans la communauté, nous avons beaucoup

discuté, analysé, tenté, reculé et nous sommes à la recherche d'une formule qui convienne à notre organisme, à ses possibilités et à ses capacités actuelles. La formule de médiation citoyenne comme nous la connaissons ne nous semble pas l'avenue à préconiser pour l'instant. Il n'est pas possible de libérer une personne pour ce domaine. En fait, il y a fort à parier et ceci dit sans se soustraire à nos responsabilités que la médiation dans la communauté et PASSERELLE seraient des activités beaucoup plus avancées si nous avons pu y consentir plus d'énergies. On ne développe pas ce genre de projet en y allouant quelques heures par semaine ou plutôt par mois. Il faut prendre le taureau par les cornes et aller de l'avant, cibler un second et un troisième milieu si le premier n'est pas intéressé ou prêt, ce que nous ne pouvons faire dans l'ordre actuel des choses. Nous aurons sans doute des percées modestes, sans plus. Qu'on mette une personne à temps plein pour les deux volets d'activités décrits et dans un an, les résultats seront renversants.

Impossible de ne pas dire que l'avenir de nos initiatives nombreuses, mais toutes dans la même direction (recourir le moins possible aux instances de justice et amener les citoyens avec un peu d'aide à régler leurs différents par eux-mêmes) n'est pas relié au financement. Depuis quelques années, nous avons tenté des expériences à bout de bras, en les supportant au meilleur de notre capacité et en prenant les bouchées doubles. Un coup de barre devra inévitablement être donné sinon nos organisations, les petites à tout le moins, risquent fort de

faire du surplace. Imaginons un peu les coûts sociaux économisés par une médiation entre un éducateur en centre de réadaptation et un client. Pas de comparution, pas de frais d'avocat, pas de remise, pas de transport ni déplacement, pas d'étude du dossier par le SPG, ni le délégué. À toutes les étapes, il y a une personne payée et des frais reliés. Si deux citoyens privilégient la voie de la médiation plutôt que celle de la mise en demeure et la poursuite, c'est la même chose. À ceux qui diront que les OJA n'ont qu'à s'occuper des dossiers des jeunes contrevenants référés par le système de justice comme au moment de leur création, il y a une vingtaine d'années, la pente des explications sera longue à remonter tellement leur vision est étroite.

Finalement, il faut lever notre chapeau au conseil d'administration qui a eu une année difficile, pas en terme de décision, mais au niveau du membership. En fait, le conseil d'administration comptait sur seulement quatre personnes, soit le quorum pour articuler ses activités. Une personne ressource du Centre de santé et de services sociaux siégeait, mais n'était pas votante. Les membres ont donc dû venir à toutes les rencontres, ce qui représente une situation inconfortable. Il faudra inévitablement combler cette lacune, si ce n'est lors de l'assemblée générale annuelle, ce sera lors de la prochaine année.

Il est surprenant que le lot de nouveautés rencontrées n'ait pas eu plus d'impacts sur la réalisation des activités. On parle ici d'une nouvelle agente d'aide et de

développement, d'une nouvelle agente de bureau, d'un nouveau projet de médiation par les pairs (PASSERELLE) et en centre de réadaptation, d'un projet de gestion de conflit en CPE, de médiation dans la communauté, du démarrage ou de la reprise de deux projets de sensibilisation et de bien d'autres choses. Imaginez, mieux financés...

RÉALISATION DES PRIORITÉS FIXÉES POUR 2006-2007

À l'amorce de l'année 2006-2007, six priorités avaient été établies pour guider l'ensemble de nos actions et faciliter la prise de décision. Dans les lignes qui suivent, la réalisation de chacune d'elles sera analysée brièvement.

Priorité 1

Cibler des partenaires pour des projets de médiation citoyenne et enclencher si les démarches sont concluantes.

Malgré certains efforts, il n'a pas été possible de trouver un milieu d'implantation pour la médiation citoyenne. Donc les démarches n'ont pas été concluantes. En fait, elles n'ont pas été suffisantes non plus. Nous le savions un peu, mais avons tout de même tenté une percée. Pour implanter une unité de médiation citoyenne, il faut une ressource stable qui puisse déployer beaucoup d'énergie, tout le contraire de notre expérience de 2006-2007. On est à revoir le modèle. Actuellement, avec les ressources

disponibles, il n'est pas possible d'envisager la médiation citoyenne de la manière dont elle s'implante dans plusieurs OJA.

Priorité 2

Cibler un milieu intéressé à recevoir le projet de gestion de conflits en centre de la petite enfance et expérimenter, s'il y a un intérêt.

Cette priorité a été réalisée puisque le projet " Des conflits bien gérés...tout le monde y gagne" est actuellement en marche au CPE au Carré de sable. Grâce à cette expérience pilote en CPE (installation), notre organisme a déjà un autre milieu intéressé pour l'automne 2007 en Haute-Côte-Nord. Il s'agit d'un milieu familial.

Priorité 3

Développer avec le centre de réadaptation et La Croisée un projet de médiation hors programme pour le personnel et la clientèle et un projet de gestion de la colère pour la clientèle.

Le service de médiation a été implanté. Il a été élaboré et présenté sur toutes les unités. Nos services ont d'ailleurs été requis pour une médiation et de l'avis des parties (victime et contrevenant), la démarche fut concluante. Quant à la gestion de la colère, une unité devait servir d'expérience pilote. Ce n'est qu'en fin d'année financière que les ateliers se sont organisés. Le pilote

permettra de dégager des constats. Une unité additionnelle a aussi reçu les ateliers.

Priorité 4

Dispenser les trois programmes de sensibilisation et de prévention.

Ceux qui suivent nos activités savent combien il a été ardu d'arriver à l'atteinte de cette priorité. Cette année, les projets Lundi, Pas...Sages et Complicité se sont tous articulés même si le dernier a été réalisé un peu après les limites de l'année financière. Ce n'est pas tant en 2006-2007 que la tâche n'a pas été facile, c'est avant pour en arriver à trouver les ressources financières pour Complicité et humaine pour Pas...Sages. La priorité a été réalisée.

Priorité 5

Expérimenter le programme de développement des habiletés sociales au tribunal.

Cette priorité a mis un peu plus de temps que prévu pour être rencontrée. En fait, la rencontre des éventuels utilisateurs a mis plus de temps que ce qui était anticipé. Néanmoins un peu plus tard que souhaité, le programme de

DHS est accepté par les juges et a commencé à être employé en fin d'année. On pourra évaluer l'utilisation dans le prochain exercice financier. Le même programme s'appliquera sur l'ensemble de la côte.

Priorité 6

Évaluer avec les autorités de la Commission scolaire de l'Estuaire l'utilisation du projet PASSERELLE.

Le projet a été présenté aux instances identifiées plus haut. Il est toujours à l'étude à ce niveau. En attendant, la CSE ne s'oppose pas au fait qu'on puisse démarrer des projets pilote dans les écoles qui pour une raison ou une autre n'ont pas adhéré au programme "Vers le Pacifique". Ce dernier se veut aussi un projet de médiation par les pairs, un peu différent de PASSERELLE, mais avec la même finalité. Nous ne voulions pas de toute manière concurrencer l'autre programme puisque notre but n'est pas de faire nécessairement de la médiation, mais d'amener la communauté à régler ses différends par d'autres instances que les tribunaux criminels et civils, la police, etc. Si Vers le Pacifique dessert bien une école, le programme travaille dans le même sens que nous et c'est tant mieux.

LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION 2006-2007

Toujours un peu ambitieux, notre plan d'action en 2006-2007 comportait un nombre imposant d'activités à mettre sur pied. Malgré certains changements au niveau du personnel et les situations imprévues, l'organisme a quand même fait belle figure et réalisé la plupart des actions prévues. Il y a toujours des choses qu'il faut remettre parce que les facteurs extérieurs à notre organisation nous y contraignent, mais aucun milieu n'y échappe. Un peu plus de ressources humaines (donc financières) n'aurait pas nui pour aller un peu plus loin. La présentation du plan d'action et des résultats reliés se retrouve à l'annexe B à la fin du rapport. Les actions sont réparties par champs d'activités.

LES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE PROGRAMME

L'utilisation du vocable "activité programme" est propre aux organismes de justice alternative. Ils l'emploient pour désigner la part du travail effectué en réponse aux instances sociojudiciaires qui réfèrent directement des jeunes pour des mesures ou sanctions imposées à la suite de la commission d'un acte criminel. Vous constaterez plus loin dans le document que l'OJA fait bien d'autres choses.

Donc, la prochaine section se concentrera sur les activités programme pour lesquelles des partenaires sollicitent nos services. Ce sont les services policiers pour les mesures extrajudiciaires, le centre jeunesse pour les sanctions extrajudiciaires et la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse) pour certaines sanctions judiciaires communément appelées peines. Il faut ajouter dans cette section tout le volet important des demandes d'information et de consultation de victimes d'actes criminels. S'ajoute un dernier partenaire qui est soit la Cour municipale, soit la Cour du Québec pour un programme d'équivalence de travail afin de défrayer une amende.

Dans les prochaines lignes, en fonction du partenaire qui nous réfère des jeunes, les informations jugées importantes seront livrées et ponctuées de commentaires.

Un regard sur la clientèle du secteur d'activités s'impose !

Le but de cette section n'est pas de remplacer le rapport statistique qui sera présenté ultérieurement dans l'année et qui est suffisamment volumineux. Il s'agit simplement de donner un ordre de grandeur au lecteur.

La clientèle référée par le système sociojudiciaire dans le cadre des mesures et sanctions s'est élevée à 125 jeunes en 2006-2007 (111 l'an dernier). Pour ce qui est

du volet information et consultation de victimes, la tâche fut considérable. Pour le tribunal (juge et procureur de la couronne) et le centre jeunesse, l'OJA a reçu des demandes d'entrer en contact avec pas moins de 64 victimes dans 87 dossiers de jeunes (56 victimes et 76 jeunes l'an dernier). Maintenant que l'ordre de grandeur est établi, allons voir plus spécifiquement ce qui s'est passé.

Les mesures extrajudiciaires

Au risque de répéter, les mesures extrajudiciaires sont celles que le policier peut directement imposer au jeune lors de l'arrestation. (voir annexe E) Elles concernent des délits mineurs. Le policier peut n'imposer aucune mesure. Il peut également donner un simple avertissement au jeune. Finalement, et c'est à ce moment qu'entre en jeu l'OJA, il peut demander au contrevenant de participer au programme de Renvoi. Dans ce cas, le jeune nous est généralement référé pour un atelier d'information. Exceptionnellement, il peut être référé pour trois heures de travail bénévole dans la communauté. Allons voir maintenant ce qui a retenu l'attention dans ce secteur.

Une variation de clientèle.

En 2006-2007, le volume de références pour le programme de Renvoi a fait un bond assez important. Au total, 33 jeunes ont dû participer soit aux ateliers (32), soit au travail bénévole (1). Pour la même période l'an dernier, notre organisme avait reçu 23 références. Ces dix dossiers supplémentaires sont reliés à une plus grande

utilisation d'un des trois sous-postes de la Sûreté du Québec sur notre secteur. En effet, le poste de la MRC de Manicouagan a arrêté 27 des 32 jeunes, ce qui représente plus de 80% des références. À part quelques exceptions, les postes de Forestville et de Tadoussac n'utilisent pas beaucoup le programme. C'est questionnable. Il y a sûrement des raisons. Encore une fois, les résultats en terme de participation sont surprenants puisque 31 jeunes ont complété le programme. En quatre années, depuis son implantation, le programme de Renvoi n'a été déserté que six fois sur une possibilité de 96.

Une autre relance auprès des policiers

Comme nous l'avons fait au cours des dernières années, une relance a été orchestrée auprès des policiers pour le Renvoi. La période de la rentrée à l'automne est normalement choisie pour ce faire. La relance ne vise pas tellement les policiers qui sont familiers avec le programme comme les policiers intervenants en milieu scolaire (PIMS), mais ceux qui peuvent y recourir rarement. On parle donc des patrouilleurs qui doivent composer avec une foule de lois, règlements et codes. Il semble opportun pour notre organisation de manifester la présence d'un programme adapté pour les jeunes contrevenants.

En 2007-2008 (novembre), le message envoyé à tous les policiers des trois sous-postes de la Sûreté du Québec était bref et simple. Il indiquait pourquoi utiliser le programme et comment. Il était accompagné de quelques statistiques sur le nombre de références par secteur des

trois premières années du programme et des résultats obtenus.

Il serait facile de dire que la relance est pour quelque chose dans la hausse de clientèle. En regardant de plus près, on constate qu'au moment de recevoir le matériel de relance, les policiers avaient déjà référé vingt jeunes pour le Renvoi. Il y a certes de nouveaux utilisateurs jamais répertoriés auparavant, mais d'en faire un lien avec la relance serait hasardeux. Ce sont encore et c'est normal les PIMS qui se servent du programme. Il est possible qu'ensemble, les relances précédentes aient eu un impact. En revanche, il est aussi plausible d'envisager qu'il n'y ait pas de lien. Nous continuons de croire que le programme aurait avantage à être plus prisé en admettant toutefois que l'avertissement a sa place, parfois dans notre système de justice.

Le Renvoi est-il boudé en Haute-Côte-Nord?

Depuis 2003-2004, le Renvoi est disponible sur notre territoire. La première année, toutes les références sont venues du poste de la MRC de Manicouagan (15 au total). Lors de la seconde année et à la suite d'une rencontre avec les policiers du poste de Forestville, sept des 25 références provenaient de ce secteur, les autres de Manicouagan et toujours aucune du poste de Tadoussac. La troisième année, sept dossiers furent acheminés par le poste de Tadoussac ce qui tranchait sur les habitudes, mais seulement quatre références originaient de celui de Forestville. Finalement, en 2006-2007, le poste de

Forestville a utilisé quatre fois le programme et son voisin de Tadoussac référerait deux dossiers. En quatre ans, les postes de Forestville et de Tadoussac ont dirigé 24 jeunes vers le service sur un grand total de 96. Nous ne détenons pas d'information sur le fait que le programme soit mal perçu ou non désiré en Haute-Côte-Nord, mais il semble peu utilisé. De vérifier pourquoi il en est ainsi sera inévitablement une action pour l'an prochain.

Les rencontres de la table sociojudiciaire

Cette table qui réunit des représentants de la Sûreté du Québec, du bureau de la couronne, du centre jeunesse et de CoNVERjaNCE Manicouagan s'est réunie deux fois pendant le dernier exercice financier. Elle ne sert pas uniquement à discuter du renvoi, mais notre présence est beaucoup plus requise en fonction de ce secteur que du reste. C'est pour cela qu'elle fait partie de la présente rubrique.

En juin 2006 et en février 2007, les rencontres annuelles se sont tenues. Pendant l'année, l'attention a encore été portée sur les statistiques de part et d'autres concernant le volume d'emploi du Renvoi versus les autres mesures extrajudiciaires. La situation d'un des bureaux de la couronne inquiétait quant au taux de fermeture de dossiers. Notre secteur n'étant pas concerné, nous avons observé de loin. Pendant l'année, un sujet est revenu à savoir la rencontre des policiers autochtones. Notre organisme était évidemment prêt à rencontrer ces policiers. Avant que les policiers autochtones soient

rejoins, ils se sont manifestés (voir prochain thème). Une chose qui n'a pas manqué de nous inquiéter, s'est avéré être le changement de statut du policier intervenant en milieu scolaire (PIMS). Il aurait un rôle plus répressif, ne porterait plus un costume civil et serait plus visible qu'auparavant. Il ferait également plus de prévention. Cette information sera suivie de très près car les PIMS réfèrent plus de la moitié de la clientèle pour le Renvoi. Nous craignons bien évidemment de régresser au niveau des acquis faits depuis quatre ans. Il est très difficile de faire des liens et de dégager des constats sur l'utilisation du programme de Renvoi. Chacun a ses statistiques qui sont comptabilisées différemment, dans des périodes qui ne sont pas toujours similaires. D'avoir une même manière d'agir pour les policiers nord-côtiers s'avère pratiquement impossible. Bref, autant les instances directement reliées au programme comme la Sûreté du Québec (réfèrent) et CoNVERjaNCE Manicouagan que celles qui le sont indirectement, à savoir le centre jeunesse et la Couronne ont peu de pouvoir et d'impact sur le cours des choses. À la dernière rencontre, les parties présentes convenaient d'un commun accord que de tenir une seule rencontre par année suffisait.

La rencontre des policiers autochtones

C'est à la demande du directeur du Service de police de Betsiamites que nous avons avec empressement accepté de rencontrer les policiers du secteur autochtone. En fait, il y a deux secteurs (Betsiamites et Essipit). Il nous était

possible de faire d'une pierre deux coups puisqu'un représentant de l'équipe d'Essipit (ils sont deux ou trois) était présent à Betsiamites. Nous sommes donc allés discuter avec nos partenaires des services offerts par CoNVERjaNCE Manicouagan, plus particulièrement du programme de Renvoi. Une représentante du centre jeunesse nous a accompagnés pour parler des sanctions extrajudiciaires et judiciaires. Ce premier contact de groupe avec le Service de police de Betsiamites a été fort intéressant et a permis de créer des liens. De l'avis des personnes présentes, il ne serait pas étonnant que notre organisme reçoive des références pour le Renvoi dans la prochaine année. Les discussions furent très intéressantes.

Le tour des activités concernant les mesures extrajudiciaires arrive à sa fin. La place est maintenant faite pour les sanctions extrajudiciaires qui représentent la suite logique dans le système de justice.

Les sanctions extrajudiciaires

La sanction extrajudiciaire est le second pallier qui nous interpelle dans les services dits "programme". Quand le dossier est soumis au substitut du procureur général, il peut l'amener devant le tribunal, ou le traiter en marge (sans casier judiciaire). Pour faire grincer le dictionnaire, appelons cette étape la déjudiciarisation. C'est à ce moment que le dossier nous est référé. Le jeune peut avoir à accomplir des travaux bénévoles, une médiation avec la victime, un volet du programme de développement des habiletés sociales, le versement d'une somme d'argent ou

une lettre d'excuses. (voir annexe C) Il s'agit d'une partie importante de notre clientèle " programme".

Peu d'écart de clientèle

La clientèle référée par le centre jeunesse en 2006-2007 était presque similaire en tout point à celle de l'année d'avant. En fait, l'organisme a eu 48 dossiers (43 l'an passé) et la répartition des sanctions était quasi identique. Évidemment, les choses auraient été différentes si la liste d'attente qui a prévalu pratiquement toute l'année avait pu être ramenée à zéro. On aurait pu avoir 10 voir 15 dossiers supplémentaires ou plus. Nous y reviendrons.

Les demandes d'information et de consultation de victimes

Encore une fois, les démarches pour informer les victimes sur le processus poursuivi par le contrevenant et la consultation pour leurs attentes et les torts causés a nécessité un bon investissement de temps. Seulement en sanctions extrajudiciaires, pas moins de 51 demandes d'entrer en contact avec des victimes dans 75 dossiers de jeunes nous sont parvenues. C'est beaucoup de lettres, d'appels, de délai de réflexion et de comptes rendus de consultation. Les victimes sont souvent rejoignables le soir et ce n'est pas toujours opportun de le faire. À la clôture de l'année, 20 des victimes rejointes étaient intéressées par la médiation. Donc, sur 51 victimes, si on tient compte du fait que dix d'entre elles n'ont pu être rejointes ou n'ont pas donné suite, 41 victimes se sont prononcées. Le

fait que 20 des 41 victimes mentionnées se dirigent vers la médiation est très intéressant. Cela ne veut pas dire qu'il y aura nécessairement une médiation parce que parfois une victime change d'idée, un dossier est retourné au procureur de la couronne, etc. Cela signifie simplement que la voie de la médiation n'est pas étrangère aux besoins des victimes.

Les retards dans l'évaluation-orientation

Depuis avril 2003, une entente cadre balise le travail des délégués à la jeunesse, très proches collaborateurs des OJA et des intervenants de notre organisme. Cela visait à délimiter les rôles respectifs. Il y avait aussi un but complémentaire de raccourcir les délais. Dès la demande d'information et de consultation de la victime reçue à notre organisme, nous disposons de trois semaines pour la rejoindre et faire rapport au délégué sur les intentions de la personne lésée. En apparence, ce délai est long, mais imaginez quand plusieurs demandes arrivent en même temps, ce qui est souvent le cas et que vous devez attendre que la lettre prévenant de notre appel soit livrée, et qu'on demande à réfléchir ou qu'on soit absent pour vacances, travail, etc. En principe, lorsque la victime est rejointe, le délégué a une semaine pour rencontrer le jeune et déterminer une sanction qui respecte si possible les attentes de la victime et les besoins de l'adolescent. Au début, il y a quelques années, il faut admettre que la rapidité de la démarche était impressionnante comparée à la dernière décennie. Voilà que les choses se sont détériorées. Le volume de clientèle du secteur jeune

contrevenant a amené des coupures au centre jeunesse. À effectifs réduits, le personnel en place fait bien ce qu'il peut, mais sa tâche n'a pas réellement diminué. Au moment de réinjecter des sommes pour pallier à la demande, des difficultés de recrutement survenaient. Bref, depuis un an, les délais ne sont plus respectés. L'intervention du délégué et de l'intervenant de l'OJA se fait souvent à la limite du délai de prescription (temps maximum de six mois entre l'infraction et la fermeture du dossier). Il en résulte que si le jeune ne respecte pas ses engagements, le délégué n'a plus de recours et ne peut pas retourner le dossier au procureur de la couronne pour l'amener devant le tribunal. Cette difficulté amène des zones de pressions autant au délégué qui veut bien libérer le dossier pour nous le référer qu'à nos intervenants qui ont un délai parfois très restreint pour l'exécution de la sanction. Notre organisme ne peut intervenir réellement dans la situation et notre partenaire, le centre jeunesse, semble limité dans les avenues possibles. Il n'est pas approprié de faire trop attendre une victime qui accepte la démarche de médiation. Ce n'est pas non plus intéressant pour elle d'apprendre que le dossier est fermé lorsque le jeune ne respecte pas son accord de réparation. Heureusement, ce n'est pas habituel. Il y a plein de facteurs qui commandent que cette fâcheuse situation se règle. Le comment ne semble pas à portée de main pour l'instant.

Le programme de développement des habiletés sociales sert à moitié.

Le programme de développement des habiletés sociales en sanctions extrajudiciaires est en place depuis avril 2004. (voir annexe E) Il dessert donc la clientèle depuis deux ans, ce qui est suffisant pour dégager des constats et tirer des conclusions. Ce programme comporte un secteur d'activités de formation-information et une autre d'activité d'intégration sociale. Ce programme est offert par les deux OJA de la Côte-Nord sur l'ensemble du territoire.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les deux secteurs d'activités ont connu une progression opposée. Les activités de formation et d'information sont assez populaires. Il s'agit du volet Toxicomanie pour lequel nous recevons la précieuse aide d'un partenaire (Centre Le Canal) et le volet Vivre Sans Violence que nos intervenants dispensent. Depuis deux ans, ces volets sont utilisés régulièrement (en 2005-2006, deux Toxicomanie et dix VISAVI et en 2006-2007, neuf Toxicomanie et huit VISAVI). Ces volets sont la plupart du temps décernés en lien avec l'acte commis, ce qui n'est pas obligatoire depuis l'entente cadre, mais possible. Un troisième volet d'activité a disparu après que le partenaire qui le dispensait se soit retiré. De toute manière, pour ce volet (Victimologie), notre organisme n'avait jamais eu de demande.

La situation pour les activités d'intégration sociale est bien différente. En deux ans, il n'y a pas eu de demande ni pour le volet Recherche d'emploi, ni pour le volet Mise en action. Certes, nous n'attendions pas un volume imposant de clientèle pour cette section du programme, mais sa non-utilisation nous a réellement surpris. Faut-il comprendre que les activités d'intégration sociale doivent être oubliées au profit de celles en lien avec la formation ? De l'avis des délégués à la jeunesse, il n'est pas évident de faire un lien entre l'acte commis et la sanction lorsqu'il s'agit d'intégration sociale. Il faudra peut-être refaire la promotion de ces volets non employés, redéfinir le besoin, retravailler sur l'interprétation des liens, mais un programme de développement des habiletés sociales à deux volets ne nous semble pas être un éventail suffisant de services, à moins que nos partenaires ne soient pas du même avis. Chose certaine, avant de se remettre à la planche de travail du développement avec tout ce que cela implique d'énergies, il faudra plus de compatibilité entre l'offre et la demande.

Rencontre sur l'entente cadre

Le début de l'année financière 2003-2004 est un point tournant pour plusieurs choses dans les OJA (nouvelle loi, programme de renvoi, entente cadre, etc.). L'entente cadre en est donc aussi à quelques années d'expérimentation. Certes, des rencontres de dirigeants avaient eu lieu pour tenter d'évaluer les impacts, améliorer les services, ajouter, retirer, mais les personnes de terrain

ne s'étaient pas publiquement et ensemble exprimées. Le besoin de réunir les délégués à la jeunesse et les intervenants des OJA nord-côtiers pour discuter est surtout ressorti avec la gestion des manquements (voir rubrique ultérieure). En raison d'une nouvelle pratique, il nous fallait partager un certain nombre de choses. Nous en avons profité pour aborder l'évaluation du DHS ainsi que la procédure de l'entente cadre.

C'est à l'automne que la rencontre régionale a eu lieu à mi-parcours des deux pôles que sont Sept-Îles et Baie-Comeau, à savoir Baie-Trinité. Nous n'avons pas eu trop d'une journée pour partager nos constats, nos limites, nos craintes et pour échanger sur nos réalités. Le fait le plus marquant, mais pas pour autant surprenant fut sans nul doute les différences dans l'intervention à l'intérieur de nos boîtes. Autant, le centre jeunesse que les deux OJA ont été forcé d'admettre cette réalité.

Par ailleurs, les séquences de l'entente cadre ont été révisées et validées. Il faut dire que l'exercice était nécessaire, pour la forme. La hiérarchie des mesures a fait l'objet d'interprétations respectives et nous a amenés à nous recentrer. La pratique en médiation par les OJA a également amené des constats de différence dans une même région. Une première évaluation du DHS après une année d'utilisation a été faite également.

À la fin de l'exercice, les personnes présentes sans exception reconnaissaient que la tenue de rencontres

unissant les dirigeants et délégués du centre jeunesse ainsi que ceux des OJA avec leurs intervenants devenait incontournable. Ils ont même statué qu'une autre rencontre devrait se tenir au printemps 2007.

La dernière partie de la clientèle référée aux OJA par le système sociojudiciaire s'avère celle du tribunal qui sera l'objet du prochain pan du rapport.

Les sanctions judiciaires

Si ce secteur était traditionnellement assez stable et sans grand changement, l'année qui vient de se terminer a amené pas mal d'actions et il importe d'y porter une attention particulière. Les sanctions judiciaires sont celles imposées à un jeune à la suite de son passage au tribunal. On peut également parler de peines. Il y en a toute une panoplie allant de la probation à la mise sous garde en passant par l'amende, la restitution, la surveillance, etc. Certaines sanctions sont toutefois incluses dans le rôle de l'OJA. (voir annexe D) On parle de la médiation, des travaux bénévoles, des versements, du programme de développement des habiletés sociales et de la lettre d'excuses. En fait, les sanctions supervisées par l'OJA sont de même nature peu importe qu'elles soient judiciaires ou extrajudiciaires.

La clientèle stable en chiffre seulement.

Comparée aux dernières années, la clientèle référée par le tribunal à CoNVERjaNCE Manicouagan n'a pas varié

beaucoup. En 2006-2007, la Cour du Québec a orienté 43 jeunes vers nos services (38 l'an dernier). À ce chapitre, il n'y a pas eu de surprise. D'ailleurs, généralement depuis quelques années, la clientèle ne fait pas de bonds impressionnants.

Alourdissement de la clientèle

Un nouvel élément est venu au cours de la dernière année un peu perturber les habitudes au niveau de la clientèle référée par le tribunal. En fait, sur les 43 jeunes reçus, pas moins de 19 (44%) ont été l'objet d'un transfert de l'organisme de justice alternative de Sept-Îles vers celui de Baie-Comeau. Jusque-là, rien d'inquiétant. En réalisant que les jeunes viennent à Baie-Comeau pour résider au centre de réadaptation, on entrevoit déjà la situation. Ces jeunes arrivent tantôt avec quelques sanctions à réaliser et parfois avec des nombres d'heures de travaux bénévoles élevés. Ils ont certaines difficultés de comportement, ce qui est habituellement la raison de leur placement. Le risque de fugue ou d'évasion est parfois élevé. Ils sont souvent privés de sorties parce que leurs réactions ou situations l'exigent. Faut-il en rajouter pour comprendre qu'il n'est pas facile de trouver des milieux de stage (travaux) pour ces adolescents et qu'il faut des dispositions particulières pour éviter que le travail bénévole ne nuise pas aux objectifs de réadaptation du jeune (exemple : détour sur le chemin du retour, appels téléphoniques indésirés pendant la sanction, etc.). D'avoir quelques transferts de l'OJA de Sept-Îles n'est en soi pas

nouveau, Que ce volume représente presque la moitié des références du tribunal est une autre paire de manches. L'intervenante attirée au centre de réadaptation, passe une bonne partie de son temps à présenter des demandes de prolongation de délai aux délégués, à retarder le début des travaux parce qu'un jeune est en crise, à demander des surveillances inhabituelles aux superviseurs des jeunes. Bref, une foule d'actions que nous n'avions pas à faire auparavant. Il n'est pas faux d'admettre que le fait de prendre en charge la clientèle décrite précédemment est le facteur d'alourdissement le plus dérangent de la dernière décennie pour notre organisme. S'il s'agit d'une situation ponctuelle, les impacts ne seront pas majeurs. Dans le cas d'un élément permanent, il va falloir en compagnie de notre partenaire qui héberge ces jeunes (centre de réadaptation), faire preuve d'imagination et réévaluer nos ressources.

L'offre du DHS au tribunal

Ce fut une tâche plus lourde que prévue, mais il y a maintenant un programme de développement des habiletés sociales qui est en place pour la Chambre de la jeunesse sur tout le territoire de la Côte-Nord. (voir annexe E) Après avoir développé un programme semblable en sanction extrajudiciaire, les deux OJA de la région voulaient faire profiter des bienfaits du DHS à la clientèle en sanctions judiciaires. Il a fallu en tout premier lieu discuter avec la directrice provinciale ou ses collègues pour valider la démarche, ce qui n'a pas exigé beaucoup d'efforts. Nous

avons quand même dû envisager un mécanisme particulier de référence pour deux des quatre volets afin de répondre à des exigences nommées ou attendues des partenaires. En fait, le juge peut référer directement des jeunes pour les volets Toxico et VISAVI. Quant aux volets Recherche d'emploi et Mise en action, ils peuvent être référés par le délégué à la jeunesse qui prend charge du dossier. Ensuite, les OJA devaient soumettre un document de présentation aux juges et aux procureurs de la couronne de leur secteur avant d'aller plus loin. Ils ont d'ailleurs été rencontrés. Dans notre secteur, le fait qu'on compose avec un seul juge et un SPG attiré aux jeunes contrevenants a grandement facilité la tâche et leur grande disponibilité également.

Lorsque les réactions et commentaires furent compilés, les deux OJA ont mis la touche finale pour achever les documents de référence (manuel de référence et guide). Actuellement, le programme est disponible et les références commencent graduellement. Il est évidemment trop tôt pour évaluer comment s'articule le DHS. Il ne serait pas surprenant toutefois que lorsque le programme sera connu et rodé, le volume de références du tribunal soit plus élevé que ce qu'il représente en sanctions extrajudiciaires parce qu'il n'y rencontrera pas les mêmes contraintes et réticences. Cela romprait avec la tradition et nous assurerait de ne pas avoir développé pour rien deux des quatre volets.

La gestion des manquements

Le thème de la gestion des manquements a retenu l'attention passablement en 2006-2007. Le fait que le centre jeunesse soit maintenant présent dans pratiquement tous les dossiers référés par le tribunal à notre organisme est venu un peu changer la donne. Au lieu de traiter directement avec le procureur de la couronne, notre organisme doit maintenant interpeller une tierce personne qui est le délégué à la jeunesse. Cette pratique a cours à peu près partout au Québec. Dans notre secteur, une habitude différente s'était installée. En apparence, cela peut sembler représenter peu de choses. En réalité, ce fut un peu différent. En fait, l'intervenant de l'OJA qui auparavant décidait si la sanction se poursuivait ou était interrompue et acheminait dans les cas de réussite ou d'échec le rapport d'évaluation directement au SPG, doit agir différemment.

Le délégué à la jeunesse et lui doivent maintenant se concerter. Cela implique plus de discussions, de concertation et demande un peu plus de disponibilités. Autant pour nos intervenants que pour les délégués, la nouvelle orientation n'a pas été facile à assimiler surtout que le centre jeunesse et notre OJA sont encore en phase de découverte. Cette pratique a amené également à revoir la collaboration en sanction extrajudiciaire parce que là aussi il y avait une manière différente de traiter les manquements. Le délégué faisait suivre les rapports

d'évaluation au SPG sans réellement donner son avis sur la décision prise par l'intervenant de l'OJA.

L'année 2006-2007 nous a amenés à constater qu'il fallait établir un certain mécanisme souple et efficace qui permette aux délégués et à nos intervenants de communiquer rapidement et de compter sur des automatismes qui réduisent au minimum les contacts entre ces derniers. En fait, il faut que les acteurs mentionnés précédemment travaillent étroitement pour les situations particulières qui le nécessitent et qui surviennent quelques fois par année. La prochaine année devrait servir à la production d'un outil de référence qui guidera les actions respectives en matière de gestion des manquements.

Évaluation et poursuite des demandes d'information-consultation de victimes pour le SPS.

C'est en 2005-2006 que l'expérience fut tentée pour la première fois. Devant les bons résultats obtenus avec l'entente cadre en sanctions extrajudiciaires qui fait que les victimes sont toutes informées et consultées avant qu'un jeune nous soit référé, nous voulions que la Cour bénéficie d'une certaine manière de la façon de faire. Peu importe si une victime est intéressée ou pas par la médiation, lorsqu'elle est contactée, elle sait qu'il y a eu arrestation, elle connaît les suites, peut indiquer les torts subis, donner ses commentaires, bref être considérée.

Le procureur de la couronne ayant accepté de nous suivre dans cette nouvelle expérience a accepté de nous

envoyer des demandes de consultations pour les victimes impliquées par la force des choses dans les actes criminels commis par les jeunes qui comparaissent au tribunal. Il convenait que sa démarche n'était pas systématique. Après une année complète d'essai, il était approprié d'évaluer la nouvelle disposition. En juin 2006, une rencontre a permis de faire un bilan. Sept demandes avaient été présentées pendant l'année. Elles concernaient surtout des situations de violence et une seule victime avait accepté d'aller en médiation. Cette médiation n'a pas pu être ordonnée parce que la contrevenante a changé de district judiciaire. Cependant, sept personnes avaient été informées et ne l'auraient probablement pas été sans notre intervention. Nous constatons aussi que les demandes s'étaient interrompues à partir d'une certaine période.

Le procureur de la couronne n'était pas contre l'idée de poursuivre l'expérience une seconde année. En 2006-2007, neuf demandes d'information-consultation de victimes furent acheminées à nos bureaux en lien avec dix jeunes contrevenants. Les actes commis étaient, contrairement à l'année précédente, plus contre le bien que contre la personne. La totalité des demandes sont parvenues à partir de janvier 2006. Sur les neuf victimes consultées, sept se sont montrées intéressées par la médiation. Il faudra prochainement réévaluer parce que la seconde année d'essai est déjà terminée. Il serait un peu surprenant que l'expérience soit suspendue puisqu'actuellement, les procureurs de la couronne et de la défense font des suggestions communes allant dans le sens

de la médiation. Cela laisse présager un bel avenir pour la médiation au tribunal. Il faut toutefois faire preuve de retenue parce qu'un changement de procureur de la couronne ou de juge peut nous ramener à la case départ. Pour envisager la médiation, il faut croire en ses vertus.

Idéalement, notre organisme aimerait que plusieurs victimes d'acte criminel commis par des mineurs soient informées et consultées avant la comparution du jeune. Il y aura toujours des cas lourds (nombres de délits, problèmes de comportements, etc.) qu'il sera préférable d'écarter. Il vaut mieux cependant commencer lentement comme nous le faisons depuis deux ans et en venir graduellement à une vitesse de croisière.

Un avenir pour la médiation au tribunal

Après quelques années de désespoir en constatant le faible taux d'utilisation de la médiation par le tribunal, l'enthousiasme est revenu. En fait, si la cour n'allait pas d'emblée vers l'avenue de la médiation (constat des dernières années), le projet d'information-consultation de victimes pour le procureur de la couronne nous a fait réaliser qu'elle ne s'y opposait pas. En fait, lorsque la suggestion provient du SPG ou est commune (couronne et défense), le juge opte généralement dans cette direction.

Cela nous a amenés à croire que lorsque l'OJA est en mesure d'indiquer à l'avance les intentions de la victime, il n'y a pas d'hésitation à envisager la médiation. Cette constatation donne du poids au projet décrit au paragraphe

précédent et démontre l'avantage à poursuivre nos efforts. Il y a donc peut-être lieu d'envisager un avenir pour la médiation au tribunal. Il serait intéressant que ce soit le cas parce que le sens de la sanction pour le contrevenant est bien différent dans la médiation que dans les autres sanctions. Demandez à un jeune s'il préfère rencontrer la victime ou faire des travaux bénévoles dans un organisme. Posez-vous la question et essayez d'y répondre alors que vous aviez 14 ans.

La pertinence d'être présent au tribunal

Il y a longtemps que l'interrogation plane. Depuis maintenant plus de 20 ans, à chaque fois qu'il y a des termes de cour pour jeunes contrevenants, notre organisme est représenté par un employé. Si cette pratique a bien servi les intérêts des clients et de CoNVERjaNCE auparavant, un doute s'était installé pour différentes raisons. Le volume de références du tribunal a passablement diminué depuis plusieurs années. Notre organisme a déjà eu plus de 100 références du tribunal par an. Le nombre de clients a diminué, mais le nombre de termes de cour est resté le même, pratiquement à tous les deux semaines sauf l'été. Le résultat est facile à déduire. Au lieu d'avoir entre cinq et dix références à chaque présence, l'organisme en reçoit quelques-unes, parfois aucune. Le processus du tribunal est, par la force des choses, lourd. L'appel du rôle est fait. Parfois des situations se règlent pendant cette étape. Ensuite, la cour ajourne pour permettre à la couronne et à la défense de

discuter. Finalement, on revient pour régler ou remettre. Notre représentant passe parfois tout l'avant-midi en cour pour très peu de références. En plus, maintenant que le centre jeunesse prend charge de tous les dossiers qui nous sont référés par le tribunal (sauf les versements), il peut faire comme c'est le cas dans beaucoup de régions au Québec, référer le client à notre organisme plus tard dans la journée. Il y a donc là une période potentiellement récupérable du point de vue de la gestion du temps.

L'année 2006-2007 a permis de faire le tour de la situation. Si la décision prise n'est pas irrévocable, elle sera en vigueur pour quelque temps. Notre organisme va maintenir pour l'instant sa présence au tribunal. La raison qui motive cette décision n'est pas la prise de références et le premier contact avec le jeune. Deux autres éléments ont influencé. Le fait d'avoir doté le tribunal d'un nouveau programme de développement des habiletés sociales a joué beaucoup. Il se peut qu'il y ait régulièrement des questions à propos du DHS que ce soit sur son utilisation ou sur la manière un peu particulière de référer dans certains cas. Nous constatons aussi que notre présence est pertinente pour les demandes d'information-consultation de victimes, peu importe si elles ont été faites en sanctions extrajudiciaires ou judiciaires. Nous pouvons faire pour la défense, la couronne et le juge des liens forts utiles. Lorsque les éléments décrits seront plus intégrés, il n'est pas impossible que la décision soit révisée.

Le dernier élément des services programme sera abordé dans la section qui suit. L'espace qu'il occupe dans nos services est tellement mince qu'on l'oublie parfois.

Parenthèse pour les travaux compensatoires

Ce service est maintenu malgré sa disparition presque complète. Un jeune qui a enfreint un règlement municipal, le code de la sécurité routière ou d'autres règles peut se voir imposé une amende. Entre l'âge de 14 et 17 ans, s'il n'est pas en mesure de défrayer son amende, il peut recourir aux travaux compensatoires. Ce mécanisme existe également pour les adultes. Au lieu de payer, il travaille bénévolement pour un organisme de sa communauté.

Comme le montant des amendes pour les jeunes n'est pas très élevé, le nombre d'heure de bénévolat suit la même courbe. CoNVERjaNCE supervise donc ces demandes de services provenant de la Cour du Québec ou de la Cour municipale. Si notre corporation a déjà eu 25 références de ce type dans une année il y a longtemps, en 2006-2007, un seul jeune s'est servi du programme.

Le long tour des services programme étant complété, il va céder la place à un embranchement qui occupait jusqu'à récemment peu d'espace, mais qui prend année après année de plus en plus d'ampleur. On parle ici des services qui ne font pas partie du programme. Ce sont les services directs pour la communauté (hors programme).

LES SERVICES DIRECTS POUR LA COMMUNAUTÉ (HORS PROGRAMME).

Ce secteur d'activité est distinct de la sensibilisation et de la prévention qui seront l'objet de la prochaine grande section du rapport. Les services directs pour la communauté sont ceux qui ne sont pas demandés par le juge, le policier ou le délégué à la jeunesse dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. Ils renferment les demandes présentées par des citoyens, des professeurs, des parents, des institutions pour des services de résolution de conflit ou de médiation, mais pas exclusivement. Ces services qui seront découverts sous peu représentent la vision d'avenir de CoNVERjaNCE. Ils atteignent directement une clause importante de sa mission qui veut qu'on ait le moins possible recours aux instances judiciaires, civiles ou autres pour le règlement des conflits entre les personnes. Les OJA croient, et sont en train d'en faire la preuve, que les citoyens avec un peu de support sont capables de régler leurs différends par d'autres avenues que la justice traditionnelle. Les prochaines lignes représentent le nouveau courant.

Quelques statistiques

Les services directs pour la communauté se sont taillés en quelques années une place importante. Ils sont en progression depuis trois ans. En fait, nous recensons toutes les demandes de services qui ne font pas partie du programme et de la sensibilisation dans ce secteur. En

2006-2007, un total de 43 demandes de services furent répertoriées. C'est une hausse de 26 % en seulement un an. Ces demandes provenaient de plusieurs origines qui se résument aux citoyens, aux intervenants sociaux ou à l'intérieur des nombreux projets abordés dans les lignes qui suivent. Le rapport statistique présenté ultérieurement pendant l'année sera plus bavard à ce sujet. On y abordera aussi le nombre de personne rejointe, le nombre de demandes menées à terme, etc. Ces demandes se retrouvent également dans plusieurs projets qui seront décrits plus bas.

Maintenir Voie Secondaire malgré la stagnation

Le projet Voie Secondaire permet aux écoles secondaires et primaires de notre territoire de demander à notre organisme des services de médiation pour des situations criminelles ou conflictuelles entre des élèves, mais pas exclusivement. Lancé il y a quelques années, le projet a connu un essor intéressant en 2005-2006 alors que nous décidions d'assurer une présence régulière dans les trois polyvalentes les plus fréquentées de la Commission scolaire de l'Estuaire. Le fait qu'un intervenant de notre organisme soit sur place les mercredis avant-midi pendant l'année scolaire a fait connaître le service et en a stimulé l'utilisation. L'an passé, 22 demandes de services ont cheminé pendant l'année scolaire (septembre à juin) et 16 pendant l'année financière (avril à mars). Il s'agissait principalement de médiation pour des délits et des conflits, bien que quelques demandes s'écartaient un peu de la

médiation. Le projet Voie Secondaire avait été présenté aux directions d'écoles primaires et secondaires à l'automne 2006. Les dirigeants de la commission scolaire ont été informés des résultats de la première année et ont suivi l'expérience de près.

En 2006-2007, sans s'être fixé d'objectif en termes de volume, nous pensions que le service serait sollicité davantage. Nous voulions même assurer une présence dans un quatrième établissement scolaire de notre territoire, ce que nous avons dû remettre, faute de ressource humaine en Haute-Côte-Nord. Cette attente était en lien avec la promotion du programme auprès des enseignants qui n'avait pas été faites (volontairement) la première année, mais qui le fut au début de la seconde. Au total, 13 demandes de service sont parvenues entre septembre 2006 et la fin de mars 2007, ce qui n'a pas manqué de nous surprendre. En fait, si on considère l'année financière (avril à mars), l'organisme a eu 19 demandes. Le fait de présenter un bilan somme toute positif de la première année à une rencontre régionale des directions d'écoles n'a pas eu d'impact sur les demandes de services.

Malgré certains efforts, il ne faut jamais prendre pour acquis un projet dans la communauté. L'équilibre est toujours fragile. L'évaluation de l'an deux du projet et de la présence dans les écoles devra sans doute aller plus loin. Il y a des situations qui se prêtent à la médiation en grand nombre selon nos constats. Il y a des raisons qui expliquent que nous ne soyons pas plus sollicités comme partenaire. Il

faut identifier les facteurs qui irritent, empêchent, nuisent. Après et seulement après nous pourrons choisir la direction que prendra CoNVERjaNCE avec Voie Secondaire. Élément encourageant, certaines écoles primaires commencent à se manifester sans qu'on soit présent dans l'école. Il faut sans doute s'armer de patience. Lorsque les OJA ont commencé à parler de médiation dans le système de justice des mineurs il y a 10 ans, ils ressemblaient presque à des extraterrestres. L'an dernier, notre organisme a contacté 64 victimes pour les consulter et vérifier leur intérêt à participer à une médiation. Il faut probablement tenir bon avec l'école, ne pas décrocher, parce que le résultat espéré n'est peut-être pas bien loin.

Les services en protection de la jeunesse peu sollicités.

Au printemps 2006, une rencontre avec les intervenants en protection de la jeunesse permettait à notre organisme d'offrir des services qui gravitent autour de la médiation et des activités visant les habiletés sociales. Nous n'en étions pas à nos premières armes. Une rencontre semblable avait déjà eu lieu. Les intervenants rencontrés sont en contact avec une clientèle susceptible d'avoir besoin de service de médiation pour régler un différend ou d'atelier sur la gestion de la colère. Nous avons donc expliqué nos services surtout parce que certains intervenants commençaient par le bouche à oreille à faire des demandes. Il était possible donc de permettre à l'ensemble des intervenants de compter sur des outils de

plus pour atteindre les objectifs qu'ils fixent avec leurs clients.

Certes, des demandes nous sont parvenues pendant l'année, mais uniquement de la part de ceux qui utilisaient déjà nos services avant la rencontre. Des relances par courriels se sont déroulées à toutes les six semaines sans résultats. Un regroupement de familles d'accueil a eu la même présentation par la suite et les demandes n'ont pas été plus nombreuses. Pourtant, lors des rencontres pour expliquer nos services gratuits, souvent on nous prévient que nous serons débordés et inondés d'appels. Comment savoir ce qui fait obstruction.

Un projet novateur de médiation

À chaque année, il y a un "must" dans les services développés pour la communauté. En 2006-2007, il y en a eu deux. Le premier se veut un projet de médiation pour le centre de réadaptation. Il a une portée régionale. Il permet de régler des situations criminelles en dehors du système de justice. En réalité, il s'agit d'un projet de médiation avant qu'une plainte soit portée. Les éducateurs et agents d'intervention du centre de réadaptation font régulièrement face à des situations criminelles commises par les clients de l'institution à leur endroit. Ils pouvaient jadis porter une plainte qui cheminait vers le procureur de la couronne qui décidait de la traiter au tribunal, de la déjudiciariser ou de fermer le dossier. D'une manière ou d'une autre, la sanction du jeune, lorsque le dossier franchissait toutes les étapes, arrivait des mois après

l'événement. Lorsqu'on devait consulter la victime sur son intérêt à participer à une médiation, il était tard, très tard.

Le nouveau projet qui implique les deux OJA de notre région et le centre de réadaptation, permet à la victime qui le désire de participer à une médiation avec le contrevenant. Ils peuvent s'expliquer et s'entendre s'ils le désirent sur une forme de réparation et ce sans qu'une plainte soit portée. La démarche est volontaire de la part de la victime qui peut si elle le désire porter une plainte. Le contrevenant doit aussi être d'accord pour s'impliquer. Il y a plusieurs avantages à choisir la voie du projet.

La société épargne des frais exorbitants. Les parties impliquées règlent rapidement la situation (délai). La démarche est plus éducative que si le jeune devait faire des travaux bénévoles à l'aréna. Le jeune apprend à régler ses conflits. Le moyen de réparation est convenu par les personnes concernées dans la situation. Il en existe d'autres.

Concocté au printemps dernier, le projet a reçu l'aval du centre de réadaptation, du centre jeunesse et des deux OJA en septembre 2006. Par la suite, les chefs d'unité, les éducateurs et agents d'intervention de toutes les unités furent rencontrés pour présenter le concept et la marche à suivre en cas de besoin. Le projet a plutôt été bien reçu même si de l'avis de certains, il ne puisse pas servir toutes les situations. C'est normal.

En début de 2007, une demande de service nous est parvenue faisant passer le projet de fumée à réalité. La victime désirait employer la médiation. Le contrevenant ne s'y opposait pas. L'expérience s'est réalisée et selon les dires des parties impliquées, les résultats sont concluants. Elles se sont dites satisfaites.

Pendant l'année, juste avant la période des Fêtes, une petite relance s'est effectuée auprès des éventuels participants au projet afin de les informer que le personnel de toutes les unités avait reçu la présentation sur le nouveau service et que le mécanisme était prêt à être sollicité. Une rencontre qui aura lieu sous peu permettra de mesurer la place occupée par l'avenue proposée. Avant de savoir s'il y a eu des situations criminelles, il est difficile de tirer des conclusions. Ce service semble prometteur, encore faut-il avoir le réflexe de l'utiliser et croire aux vertus de la médiation.

Résolution de conflit au centre de la petite enfance

L'autre "must" qui était mentionné précédemment dans les services directs pour la communauté (hors programme) est sans contredit le projet intitulé "Des conflits bien gérés...tout le monde y gagne". Importé d'un OJA de la région des Bois-Francs, ce service a été développé par des éducateurs et l'organisme de justice alternative afin d'habiliter les jeunes à la résolution de conflit et à doter les intervenants d'outils simples et accessibles pour accompagner les tout-petits dans leur démarche. De compter sur un projet développé, testé et

clé en main a constitué un énorme avantage pour l'implantation. À partir de quatre affiches plastifiées, l'enfant est amené à se calmer avant de résoudre son conflit. Ensuite, il cherche des solutions. Les mécanismes de résolution de conflits se ressemblent tous. Le matériel ne fait que doter l'utilisateur d'outils qui simplifient son travail.

Un centre de la petite enfance a été approché pour vivre une expérience en notre compagnie. C'est le CPE Au Carré de sable de Baie-Comeau qui n'a pas hésité à tenter une expérience pilote en vue ultérieurement soit de cibler d'autres milieux ou d'être en mesure de répondre à des demandes. Fort de l'accord du CPE mentionné, la rencontre de formation des éducatrices qui y travaillent s'est déroulée en novembre 2006. La directrice du CPE était présente. Par la suite, graduellement, les éducatrices ont démarré l'implantation dans leur milieu.

En mars, l'équipe d'éducatrices a participé à une rencontre de suivi, histoire de questionner, de partager et de constater le rythme sur chaque unité. Il restera à organiser une rencontre pour les parents lorsque le CPE jugera que le moment est opportun. Déjà en fin d'année un second milieu s'était montré intéressé pour l'automne 2007. Nous ne visons pas une implantation massive, mais en fonction des demandes, des opportunités et disponibilités.

Meilleure chance la prochaine fois pour PASSERELLE

PASSERELLE est un projet de médiation par les pairs développé par le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec principalement pour le milieu scolaire, mais pas exclusivement. Le milieu qui y adhère prend donc en charge ses situations de conflits et met en place une structure de règlement. Il s'agit aussi d'un projet clé en main. PASSERELLE est un peu différent des autres initiatives de médiation par les pairs en milieu scolaire dans la mesure où il ne permet pas seulement le règlement des conflits entre les élèves, mais entre toutes les personnes gravitant dans l'institution. Ainsi, il est possible en plus de la passerelle élève-élève, de se servir des passerelles élève-enseignant, enseignant-enseignant, parent-direction, etc. Honnêtement, notre organisme aurait bien aimé tenter une expérience pilote en 2006-2007.

Une opportunité intéressante semblait pourtant être apparue pendant la période estivale alors qu'une école secondaire avait demandé si CoNVERjaNCE avait dans ses coffres un projet tel celui décrit. Il avait alors été convenu de reparler des possibilités d'implantation au cours de l'automne. La suite des choses n'est pas allée dans le sens espéré. En fait, le milieu potentiellement ciblé a constamment repoussé l'échéancier d'une rencontre jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour tenter quoi que ce soit. Ledit milieu a certes de bonnes raisons d'avoir agi de la sorte. De notre côté, il nous semblait inopportun de, comme le dit

l'expression, courir deux lièvres à la fois et de risquer de ne pas donner un service adéquat ou de devoir retarder une implantation faute de ressource.

C'est un peu dommage parce que pour le projet pilote d'implantation que nous prévoyons, nous supportons une grande partie des frais de 5250 \$ étalés sur un support de trois ans de la part de notre corporation. Si le milieu supportait les frais de matériel (entre 800 \$ et 1000 \$), nous nous engageons à défrayer le salaire et les déplacements de notre employé. Nous étions même prêts à trouver un bailleur de fonds pour l'école en cas de besoin.

Malgré tout, l'expérience de 2006-2007 aura permis de comprendre des choses et de mieux préparer l'avenir. Au moment d'écrire ces lignes, des démarches sont entreprises auprès de deux milieux scolaires. Dans un cas, la conjoncture ne permettra vraisemblablement pas d'aller de l'avant à court terme. Dans l'autre cas, les probabilités de démarrage pour l'automne 2007 sont élevées. Il s'agit d'une école primaire et on parle de la passerelle élève-élève.

Le service de médiation pour les actes criminels en maison de jeunes (SMAC-MJ) n'est pas disparu.

Ce projet qui fait en sorte qu'une maison de jeunes peut interpeller notre OJA pour articuler une médiation dans le cas d'un client qui aurait commis un acte criminel dans son enceinte ou envers un employé existe toujours. À preuve, une demande nous est parvenue pendant l'année.

Elle ne fut pas concluante cependant parce que si la maison des jeunes préférerait la médiation à la plainte, la municipalité qui était propriétaire des locaux voyait les choses autrement.

Par la voie de la médiation, CoNVERjaNCe propose de régler la situation avant le dépôt de la plainte. Ce projet est l'ancêtre du projet de même nature abordé précédemment pour le centre de réadaptation. Il n'est donc pas surprenant d'y constater les mêmes avantages. La situation peut se régler rapidement. Le jeune évite les méfaits d'un dossier judiciaire ou d'une inscription dans les répertoires. La victime (maison des jeunes ou employé) et le contrevenant peuvent s'expliquer et s'entendre sur une forme de réparation tout de suite et pas dans des mois. Le jeune peut réintégrer le milieu sans grand délai.

Il n'a pas été possible l'an dernier de mettre d'énergie sur ce projet qui nous tient pourtant à cœur parce que la réforme du poste d'agente d'intervention et de développement, le remplacement de l'employée précédente et le démarrage coup sur coup de deux projets majeurs de sensibilisation et de prévention ont forcé l'organisation à faire des choix. Ce n'est que partie remise. Nous tenterons de relancer ce projet l'an prochain parce qu'il nous semble présenter un grand potentiel. Il faut juste trouver le moyen de lui faire prendre son envol.

Et la médiation citoyenne ?

Depuis quelques années, des OJA ont réussi à mettre sur pied des initiatives de médiation citoyenne dans un quartier, dans un secteur, une municipalité. En fait, ils créent des unités de médiation qui deviennent autonomes par la suite. Ce sont des bénévoles formés qui reçoivent les demandes du milieu et les traitent. Des citoyens demandent l'aide de l'unité de médiation pour régler leurs différends.

En 2006-2007, nous comptons un peu sur les expériences de nos collègues pour tenter de mettre un peu le pied dans la médiation citoyenne. Nous savions qu'il n'était pas utile de former des médiateurs bénévoles avant que le service soit connu et soutenu par une bonne promotion. Nous savions également que la personne chargée à l'OJA de démarrer une unité devait y mettre beaucoup de temps et d'énergie. L'option retenue fut celle de la médiation faite par des professionnels en l'occurrence notre personnel pour en venir ultérieurement, si les demandes le justifient à la médiation en coanimation (bénévole/professionnel). Nous croyions pouvoir cibler un petit milieu qui permette de faire un projet pilote. Quelques démarches se sont déroulées notamment auprès d'une coopérative d'habitation et sont restées vaines.

Pendant l'année, malgré le fait qu'il n'y ait pas eu beaucoup de publicité sur les services de médiation dans la communauté de la part de CoNVERjaNCE, des citoyens se sont quand même adressés à notre OJA pour de la médiation. Ils étaient orientés par un directeur d'école, un

intervenant social, bref toute personne qui connaît nos services. Nous avons réalisé que les situations potentielles pour lesquelles nos services étaient requis étaient très lourdes. Parfois, nous y avons donné suite et d'autres fois nous avons décidé de ne pas agir. En fait, notre constat est à l'effet que la population se dirige vers nos services en dernier recours, ce qui n'est pas l'idéal. Il serait préférable qu'on le fasse avant. Il en résulte des situations lourdes qui exigent beaucoup plus que la médiation. Ce constat n'a pas manqué de nous faire reculer et de nous forcer à nous repositionner. Actuellement, nous nageons dans l'inconnu. Il va falloir aller voir ailleurs et questionner plus sur le fonctionnement et les résultats réels, parce que présentement nous ne voyons pas de percée dans ce secteur alors que plusieurs OJA semblent y voir un avenir prometteur.

INVIPOST maintenu.

INVIPOST est en réalité un projet d'information. Il consiste, à la suite des décisions de la Chambre de la jeunesse, à informer les victimes d'actes criminels que le contrevenant a été intercepté, qu'il a suivi un processus et qu'il a eu une sanction. Il ne donne pas l'identité du contrevenant mais la sanction est décrite. Il s'agit d'une simple lettre acheminée. Cette pratique vieille de cinq ans est classée dans la section des services directs à la communauté parce qu'elle offre à la victime qui reçoit la lettre de nous contacter si elle veut amorcer une démarche

avec le contrevenant même s'il a été sanctionné. La démarche est tout à fait volontaire.

Nous pensions retirer ce service cette année parce que le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Côte-Nord informe les victimes d'actes criminels commis par les adultes et les accompagnent au besoin. Après vérification, nous avons su qu'ils ne le font pas pour les victimes des actes perpétrés par des mineurs, ce qui justifie encore notre implication. En 2006-2007, 10 victimes ont reçu une lettre concernant cinq jeunes. Il est clair que si le CAVAC décide un jour d'informer les victimes des délits commis par les mineurs, ce projet sera retiré de nos services.

La Semaine de la Justice réparatrice

Cette semaine thématique est soulignée à chaque année par notre organisme. L'an dernier n'a pas échappé à la tradition. Entre le 12 et le 19 novembre, CoNVERjaNCE a organisé le visionnement d'un documentaire de l'Office national du film intitulé "Récit d'une médiation". L'auteur a suivi du tout début jusqu'à la fin une médiation effectuée par des médiateurs bénévoles soutenus par un OJA.

Nous voulions profiter de la semaine en question pour inviter des personnes à venir discuter de médiation et particulièrement de celle décrite dans le documentaire (citoyenne). Un avis est paru dans un hebdomadaire sous régional invitant la population à assister à l'activité.

L'invitation n'a amené que trois personnes à assister au visionnement. Elles étaient étonnées de savoir que la médiation citoyenne existait et ne voyaient pas cependant comment l'implanter dans leurs milieux respectifs. Une personne présente était intéressée à avoir de la formation si l'occasion se présentait. Les deux autres disaient garder à l'esprit que notre organisme offrait des services de médiation.

Et l'avenir pour conclure

La vision d'avenir pour les services directs à la communauté est fort simple. CoNVERjaNCE Manicouagan veut simplement aider la population à être en mesure de régler ses différends, qu'on parle de délits ou de conflits par des mécanismes simples qui les concernent et les impliquent. Il ne sera donc pas surprenant de voir notre OJA tenter d'implanter des petits projets de médiation un peu partout dans les prochaines années à moins que les milieux n'en veuillent pas, car il y a une sensibilisation à faire avant d'en arriver là. Ce n'est pas naturel pour les personnes d'envisager la médiation même si dans l'histoire, sa pratique n'est pas récente. Il y a un courant individualiste à remonter et des habitudes à changer qui vont plus vers la confrontation (recours civils, plainte,) que vers la résolution concertée.

De sensibiliser le milieu à la médiation est important, mais ce n'est pas la seule sensibilisation effectuée par CoNVERjaNce comme en témoignera la prochaine section.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Malgré le fait qu'elles ne figurent plus au tout premier plan de notre mission, nous avons toujours hésité à laisser de côté la sensibilisation et la prévention. Nous les avons constamment intégrées à nos plans d'actions en dépit des nombreuses embûches rencontrées pour les articuler. Voilà qu'en 2006-2007, un vieux rêve s'est concrétisé lorsque l'organisme a enfin réussi à fermer la boucle. Nous y reviendrons. Il va sans dire que cette section regroupe des activités d'information qui visent à prévenir des comportements. Il faut donc s'attendre à ce que les activités ne soient pas de la prévention pure.

Le projet Lundi

Encore une fois en 2006-2007, notre organisme a saisi la main que lui tendait le gouvernement fédéral avec les projets Placement Carrière Été pour réaliser un objectif en termes de sensibilisation et de prévention. Comme ce fut le cas souvent au cours des dernières années, deux étudiants ont joint les rangs de l'équipe de CoNVERjaNCE pour rencontrer les jeunes qui fréquentent les terrains de jeux en période estivale sur le territoire compris entre Tadoussac et Baie-Trinité.

Le projet Lundi, c'est une tournée des terrains de jeux de notre territoire pour enseigner aux jeunes des moyens simples de résoudre leurs conflits. Pour ce faire,

nous voulions aborder les perceptions négatives et les torts qu'elles causent et mettre en relief des valeurs importantes telles la confiance et le respect. C'est à l'aide de mises en situation et de jeux dirigés que les jeunes devaient être atteints. La subvention de 4239 \$ de la Direction des ressources humaines Canada a favorisé la rencontre de 533 jeunes âgés entre six et 12 ans (plus particulièrement les huit, neuf et dix ans). Ils étaient visités dans leur municipalité. La tournée a permis aux deux étudiants embauchés de faire 22 représentations dans 13 municipalités. De présenter l'activité à 533 jeunes s'avérait très encourageant puisque l'année précédente, il y en avait eu 319. Un réaménagement est à l'origine de ce changement puisque le nombre de représentations pendant la période des vacances de la construction a été réduit, permettant ainsi à plus de jeunes d'être sur place. Selon les commentaires des moniteurs et des participants, le projet Lundi fut apprécié et il a apporté quelque chose.

Pas...Sages plus ardu que prévu

S'il y avait un projet que notre organisme voulait démarrer mordicus cette année, c'était bien Pas...Sages. De devoir le retarder l'an dernier avait, soyons honnêtes, carrément chambardé les plans. De dire que cette situation n'a pas eu de répercussion serait faux puisqu'il a fallu décoller deux projets d'envergure la même année. Il y avait fort longtemps que Pas...Sages planait. On pourrait même attribuer sa maternité à la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (avril 2003). Avec une loi

complètement refaite et notre volonté plus présente que jamais d'informer le public sur le système de justice des mineurs, il devenait tout à fait à propos de cibler les premiers concernés, les jeunes.

À compter de l'âge de 12 ans, les jeunes ont de nouvelles responsabilités en matière criminelle et il devenait impératif de les leur enseigner avec toutefois l'aide des professeurs. Le projet Pas...Sages explique aux jeunes le processus que doit poursuivre un contrevenant qui a commis un crime et qui est intercepté. La présentation de 75 minutes (une période) permet au représentant de notre organisme de démystifier ce processus qui n'est pas simple et d'amener le jeune à faire des choix mieux éclairés.

Le démarrage du projet a demandé beaucoup d'énergie et de souplesse comme c'est souvent le cas la première année. Certaines écoles auraient aimé que tous les élèves soient rencontrés. D'autres préféraient un niveau différent que celui ciblé, à savoir secondaire I. Il a fallu faire ces compromis et en demander parce qu'il y a d'autres projets à implanter et que nos ressources sont limitées.

Pas...Sages s'est déplacé dans 28 classes, dix écoles et a atteint 595 élèves. Selon les directions, les enseignants et les élèves, l'activité a semblé être appréciée si on se fie aux commentaires obtenus.

Complicité traverse les époques

Ce jeu de société qui est conçu pour permettre aux étudiants de sixième année et à leurs parents de connaître les responsabilités en matière criminelle à compter de l'âge de 12 ans est revenu à la surface. Il avait déjà sombré à la suite d'un manque de financement et il avait été repêché. Il avait replongé lorsque le financement n'avait pu être accordé pour des raisons de politique (fédérale-provinciale). Avant de toucher définitivement le fonds, il a de nouveau été secouru et pour une période minimum de trois ans. C'est grâce au Fonds d'aides au développement du milieu qu'il est debout aujourd'hui. La Caisse populaire Desjardins de Hauterive a accordé 5425 \$ pour que 2000 jeux soient imprimés et distribués au cours des trois prochaines années dans les MRC de Manicouagan et de la Haute Côte-Nord. Il n'en fallait pas plus pour activer les choses et en profiter pour réactualiser les questions du jeu et vamer la planche. La participation des professeurs a été de nouveau sollicitée. Le jeu a été distribué au moment d'écrire ces lignes. Même s'il déborde les cadres temporels de l'année 2006-2007, le projet est une activité de la dernière année. En tout, 509 jeunes ont pu ramener un jeu à la maison le conserver et jouer quelques parties avec leurs parents et la famille. Ainsi, on découvrira ensemble ce qui se passe à compter de 12 ans dans le système de justice, parce que le jeune devient responsable ce qui n'est pas une mince affaire. Le jeu vise aussi à favoriser la discussion entre parents et adolescents sur un sujet qui n'est pas coutumier.

Une aide fort précieuse nous a encore une fois été apportée par le Projet d'intégration communautaire (PIC) de l'École secondaire Serge Bouchard. Les élèves de cette classe chaleureuse ont procédé au montage des pochettes de jeux (assemblage paquets de cartes, pions, dés, planchettes). Il s'agit d'un travail colossal qui aurait été très ardu, voire même irréalisable sans eux dans le contexte actuel.

La présente distribution de Complicité s'avère la cinquième et elle a pris le chemin jusqu'à maintenant de 3131 foyers.

C'est donc avec l'actualisation des trois projets soulignés précédemment que l'expression de fermer la boucle prend son sens. En effet, avant que les jeunes de notre territoire n'aient réellement les pieds dans le système de justice, ils auront été vus par notre organisme trois fois au maximum, mais au moins deux fois de quoi mettre les chances de leur côté. Ils seront au moins avisés des risques et conséquences possibles sans compter que leurs parents et enseignants aussi prodiguent des conseils qui vont dans le même sens que notre intervention.

VISAVI sur les bancs du centre de réadaptation

C'est à la suite d'une demande de la direction du centre de réadaptation que notre organisme a décidé d'offrir des services concernant la gestion de la colère. Pour les unités qui composent ses établissements, le centre de réadaptation voulait des activités adaptables pour les

jeunes qui fréquentent l'institution. Les OJA de Sept-Îles et de Baie-Comeau ont d'un commun accord accepté d'offrir les ateliers de gestion de la colère en deux volets du Programme Vivre Sans Violence. Après quelques rencontres, on décidait tous ensemble de tenter une expérience pilote, de l'évaluer et par la suite d'élargir éventuellement l'implantation. Les OJA croyaient important que des éducateurs assistent aux ateliers pour être en mesure de reprendre les notions dans le quotidien sur l'unité et d'avoir un langage commun avec les jeunes.

Lors des rencontres des éducateurs pour le projet de médiation, une mise en situation issu du programme VISAVI devait servir à donner un avant gout du matériel qui serait ultérieurement exploité. Même si une unité en particulier était ciblée (L'Escale), on voulait faire connaître l'atelier au cas où des besoins se feraient sentir. C'est ce qui s'est produit. Un éducateur d'une unité est venu chercher du matériel pour monter sa propre activité. Une autre unité a demandé qu'on dispense les ateliers même si elle ne faisait pas partie du groupe cible. Nous avons répondu à la demande. Quant à l'unité ciblée, il a été plus difficile pour l'institution de trouver un porteur de dossier, mais les ateliers ont été dispensés. Il restera à évaluer ensemble les résultats de l'expérience et à y donner les suites qui s'imposent.

La Semaine de prévention de la criminalité

C'est du 5 au 11 novembre 2006 que se déroulait la plus récente Semaine de la prévention de la criminalité.

Pour souligner cette semaine thématique, CoNVERjaNCE y allait d'une activité toute simple. La collaboration des télévisions communautaires était demandée pour diffuser des messages que nous avons produits. C'est sous forme de proverbes connus que la population était sensibilisée à ne pas commettre d'infraction en 2006-2007. Les proverbes étaient lus ainsi que le message qui les accompagnaient par les animateurs des bingos télévisés qui rejoignent pas mal d'auditeurs. Les télévisions communautaires des Escoumins, de Forestville et de Baie-Comeau se sont prêtées au jeu et elles ont apprécié l'activité autant que nous. Les messages ont également paru à la télévision communautaire de Chute-aux-Outardes sur le babillard télévisé puisqu'il n'y avait pas de bingo. Encore une fois, nous avons essayé un moyen différent qui n'a pas donné de mauvais résultats.

Le bilan des activités de l'organisme ne serait pas complet sans aborder le secteur de l'information qui est modeste, mais néanmoins existant. Il est l'objet de la prochaine partie du rapport.

LES ACTIVITÉS D'INFORMATION

La petite taille de notre organisation ne nous soustrait pas à sa responsabilité de se faire connaître et de rendre publiques ses activités. Aussi, à l'aide de modestes moyens, nous tentons année après année d'informer la population ainsi que nos partenaires sur ce qui se passe chez nous. Un petit tour d'horizon s'impose donc à l'aide de la prochaine section.

Relance du plan de communication dans les médias communautaires

L'articulation du plan de communication dans les médias communautaires a depuis sa création du mal à prendre son envol. Pourtant, ce petit plan ne vise qu'à exploiter les médias qui ont un rayonnement important dans la communauté sans être des sociétés d'État ou des entreprises privées. On parle de télévisions et de journaux communautaires qui diffusent une foule d'informations dans les foyers.

En 2006-2007, le plan n'a été relancé qu'en fin d'année. Il n'y a donc pas eu de nouveaux articles publiés ou de participation à des émissions locales des télévisions communautaires. Avec le changement de personnel au poste d'agente d'intervention et de développement en plein cœur de l'année et deux projets majeurs (sensibilisation et prévention) à implanter, il a fallu retarder certaines choses. C'est dommage parce que le petit plan mentionné lorsqu'il prendra sa vitesse de croisière rendra de grands services à notre organisation. En 2007-2008, on devrait assister à l'année de vérité et à une meilleure pénétration.

Un peu plus de visibilité dans les médias traditionnels

Peut-être pour pallier à notre immobilisme forcé au niveau des médias communautaires, la scène des médias dits traditionnels (télévisions, radio, journaux) a été alimentée un peu plus qu'à l'habitude.

Nous avons constaté que notre organisme qui est très actif dans les projets de sensibilisation et de prévention ainsi qu'au niveau de la médiation et de la résolution de conflits pouvait accroître sa visibilité en rendant publiques plus d'actions. Si auparavant seulement quelques projets faisaient l'objet de communiqués, en 2006-2007, pratiquement toutes les initiatives ont été soulignées. Ce changement d'attitude nous a bien servis d'autant plus qu'il y avait pas mal de matériel à diffuser au cours des douze derniers mois. Il ne sera donc pas étonnant de voir la pratique se poursuivre l'an prochain.

Le maintien d'INTEROJA.COM

Cette brochure que nous produisons au moins une fois l'an vise à donner de l'information pointue à nos plus proches partenaires que sont les policiers, les délégués à la jeunesse, les procureurs de la défense et de la couronne, le juge. Elle est parfois utilisée pour des partenaires nouveaux ou de passage. La cinquième édition de ladite brochure a donc au printemps 2006 de nouveau pris la route des partenaires afin de tenter de mieux les informer sur nos services, nos projets et nos perspectives d'avenir.

Nous voulions également réévaluer la pertinence de maintenir la publication d'INTEROJA.COM et sa forme. Cette évaluation a été faite et il fut décidé de poursuivre la tradition au moins une année, le temps de tester un peu ce que les partenaires en font. Nous savons que certains y portent attention parce qu'ils y font parfois référence. Cependant, il est difficile de mesurer l'impact réel d'un tel

outil comme c'est souvent le cas pour ce genre de document. De s'accorder un peu de temps pour réfléchir et tenter d'avoir des réponses ne sera pas vain.

Le Contre-Revenant tire sa révérence

À chaque année, nous recevons des publications de collègues des OJA qui viennent de mettre sur pied un journal pour leurs membres, pour les superviseurs ou pour la population. Ces publications sont importantes. À CoNVERjaNCE, après la douzième édition, nous voulions évaluer si cette publication se poursuivrait. À raison d'une parution annuelle environ cette brochure qui comptait entre 16 et 20 pages d'information a d'abord servi à informer les superviseurs, puis toute la population parce que son contenu nous semblait d'intérêt public. Il y avait donc pour la dernière parution, 250 exemplaires pour les superviseurs et 750 copies pour la communauté.

Après 12 années, nous avons décidé la gorge un peu serrée de cesser de publier ce qui aura été la plus longue parution de notre corporation. Nous voulons revenir avec quelque chose de plus léger à produire et permettant une plus large distribution. Le modèle privilégié n'est pas choisi, mais devrait l'être en 2007-2008. Nous demeurons persuadés que le Contre-Revenant a rendu de précieux services à nos partenaires (superviseurs) et qu'il a contribué d'une certaine manière à faire avancer la justice non traditionnelle qui nous tient tant à cœur.

Une affiche qui fait du chemin

L'an dernier, nous avons repris le concept d'une page de journal pour le transposer en affiche. Ce concept expliquait le processus judiciaire traversé par un mineur qui commet un crime. Il s'agissait évidemment d'une vulgarisation étant donné la complexité dudit processus. La particularité du concept résidait dans le fait que les véritables acteurs étaient identifiés à l'intérieur des étapes franchies par le jeune (voir annexe F). Des partenaires qui sont le juge, le procureur de la couronne, le délégué à la jeunesse et le policier se sont prêtés généreusement à l'expérience. L'affiche qui était distribuée dans des endroits publics et dans les écoles principalement pour supporter le projet Pas...Sages a été prisée. Des collaborateurs ont demandé d'en avoir plus d'exemplaires. Elle fut réduite pour remettre aux parents des étudiants ayant eu la visite du projet Pas...Sages. Elle a remplacé l'outil que nos intervenants employaient pour expliquer le processus de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. Elle est maintenant envoyée aux parents avec l'avis qu'ils reçoivent par la poste lorsque le jeune nous est référé. Elle sera même peut-être à l'origine d'une émission de télévision qui reprendrait à peu de choses près le concept. Décidément, l'initiative a porté fruits et elle continuera de le faire encore un bout de temps.

Un passe partout sur les perceptions

Au cours de l'année 2006-2007, notre corporation désirait compter sur un outil qui puisse agir sur les

perceptions de la population au niveau du mythe toujours présent qui véhicule que la criminalité augmente sans cesse et que la population est plus en danger qu'avant. Elle voulait également que cet outil soit utilisable dans plusieurs milieux donc qu'il ait une capacité d'adaptation. Nous avons opté pour une brochure qui partirait d'un concept général faisant prendre conscience que nous sommes presque tous victimes des perceptions pour ensuite rendre la démarche plus pointue au niveau de la criminalité. Cet outil qui devait être simple, bref et peu coûteux à produire et à reproduire n'a pas franchi l'étape finale. Il est toujours en conception, mais il sera sans nul doute en place pendant la prochaine année d'activités. Il reste un peu de recherche à faire et à terminer les textes. Ensuite, on ciblera les milieux de distribution pour 2007-2008 et nous procéderons.

Remise du plan triennal sur les perceptions

C'est un casse-tête à chaque année de déterminer les activités sur les perceptions en lien avec la criminalité. Aussi en 2006-2007, nous voulions rompre avec la difficulté et produire un petit plan d'activités spécifique aux perceptions qui guiderait les trois prochaines années. Ce ne fut hélas pas possible, mais l'idée n'est pas égarée pour autant. En fin d'année, les travaux ont repris et nous espérons toujours être en mesure de prévoir nos actions dans le secteur mentionné sur une période triennale, histoire qu'il ne soit pas de nouveau mis de côté.

Si le domaine de l'information est important, celui abordé dans les prochaines lignes l'est tout autant. La

formation du personnel constitue un facteur clé. Nous avons pour la formation un certain pouvoir puisque nous sommes parfois donneurs. Hélas dans la position de receveur en formation, il est difficile de planifier... surtout en région.

LA FORMATION

Deux volets de formation seront abordés dans les lignes suivantes. Celle que l'organisme donne et celle qu'il reçoit.

La formation à l'interne

Il y a chaque année une partie de formation assumée par l'organisme pour son personnel. En fait cette année, à ce chapitre, le départ de la secrétaire et son remplacement ont forcé à prévoir de la formation. C'est ainsi que la personne qui quittait et celle qui joignait les rangs de l'équipe se sont côtoyées pendant quelques semaines. L'intégration progressive a été d'un grand secours parce qu'il est très difficile de former une personne au poste mentionné sans la collaboration de celle qui assumait les fonctions avant.

Le fait qu'une nouvelle personne agisse à titre d'agente d'intervention et de développement pendant l'année a aussi provoqué en quelque sorte de la formation. Elle a notamment eu de la formation sur les mesures de renvoi et poursuit sa formation sur le programme Vivre Sans Violence actuellement.

Nous pouvons considérer dans les activités de formation interne le stage d'une étudiante du CEGEP de Baie-Comeau qui terminait sa formation pour le programme de technique de travail social. D'une durée de huit semaines à raison de 20 heures par semaine, la stagiaire a pratiquement participé à toutes les activités de l'intervenante dans Manicouagan autant au niveau de l'intervention que de la sensibilisation. Cette expérience inhabituelle dans notre organisme a amené nous croyons une bonne base de formation pour la stagiaire et a forcé parfois à nous questionner sur certaines pratiques. D'avoir un œil extérieur n'est pas mauvais.

Formation interrégionale sur PASSERELLE

Étant donné que les OJA de Sept-Îles et de Baie-Comeau n'avaient pu se rendre à une formation dispensée en mars 2006 à Québec, ils ont décidé de demander au ROJAQ de leur déléguer une personne en région. Notre regroupement a accepté de nous livrer sur place la formation si les dépenses de subsistance et de transport (déplacement, repas et hébergement) étaient absorbées par les demandeurs. Constatant que nos voisins de rive désiraient également avoir la formation décrite plus haut, l'organisme de Rimouski a été invité et a accepté. C'est donc à Baie-Trinité le 2 mai 2006 qu'intervenants et directeurs de trois OJA rencontraient Annie Gagnon pour connaître plus en détail ce projet soi-disant prometteur intitulé PASSERELLE. Sans avoir toute les réponses à nos interrogations, la formation nous a permis de mieux

connaître le projet de médiation par les pairs. Elle a fait entrevoir les difficultés envisagées quant à la contribution financière des écoles de notre territoire qui sont de petite taille et n'ont pas l'habitude de payer pour nos services. De faire venir un formateur en région nous a toujours bien servi. La formation touche plus de personnes. Il y a moins de participants, ce qui rend le formateur plus accessible. Les participants partagent également les mêmes besoins.

L'approche sécuritaire

La formation sur l'approche sécuritaire a été dispensée lors du petit colloque annuel à Laterrière auquel notre organisme participe depuis plusieurs années. La formatrice a développé une expertise au niveau de l'intervention en situation de crise, des mécanismes pour prévoir cette dernière et l'éviter. Il était donc intéressant pour les OJA participants de profiter de connaissances sur le sujet. Bien que nos intervenants aient très rarement à gérer des crises qui menacent leur sécurité, les acquis ont néanmoins permis d'être sensibles et attentifs dans nos contact avec les jeunes. La routine nous fait souvent oublier certains risques potentiels.

École en santé

Notre personnel s'est divisé pour participer à la formation donnée par la Commission scolaire de l'Estuaire sur l'approche École en Santé. D'abord, l'intervenante dans Manicouagan et la stagiaire étaient formées le 16 octobre lors des activités courantes du Comité de Chute-aux-

Outardess. Ensuite, le 1^{er} novembre, l'agente d'intervention et de développement profitait d'une rencontre de Jeunesse en Santé pour recevoir la même présentation. De connaître les orientations scolaires pour les prochaines années s'avère important et utile pour CoNVERjaNCE.

C'est trop peu de formation pour une équipe comme la nôtre. Il faut composer avec des budgets restreints, des disponibilités limitées et des formations un peu disparates qui nous sont offertes tantôt par des contractuels, tantôt par des institutions et rarement pointues pour notre personnel. La formation est déficiente pour notre organisme sans l'ombre d'un doute.

Le personnel privé de beaucoup de formation doit arriver tout de même à rencontrer les objectifs fixés et prendre parfois les bouchées doubles, ce qui pourra être constaté dans le prochain thème.

LES RESSOURCES HUMAINES

Ce n'est un secret pour personne, le personnel est l'âme d'une organisation (voir annexe G). Il doit y régner harmonie, complicité, tolérance et stabilité. Seul le dernier facteur n'était pas au rendez-vous pour faire notre bonheur en 2006-2007, ce qui a nécessairement eu des impacts. Il faudrait aussi ajouter à stabilité, suffisance, mais cet élément sera abordé dans les questions d'ordre financier ultérieurement. Alors que l'an passé nous nous enorgueillions presque d'avoir eu pour une ou deux années le

même personnel, le vent a viré de bord et nous a rappelé que c'était le lot des organismes communautaires de remplacer constamment du personnel.

Consolidation au poste d'agente d'intervention et de développement

Pour améliorer le facteur rétention considérablement et compter sur une personne expérimentée, il a fallu faire des réaménagements importants. La période d'embauche est passée de 52 à 39 semaines. L'horaire de travail est passé de 24 à 28 heures par semaine. Le salaire a aussi dû être ajusté pour compter sur la ressource ciblée qui avait déjà œuvré au sein de l'organisme à quelques reprises par le passé, ce qui évitait de devoir former beaucoup. Tous les éléments mis en place ont donc fait en sorte que la nouvelle personne joigne les rangs de l'équipe et s'affaire à la tâche à compter d'octobre. Son acquisition coïncidait avec le manque de disponibilités de la personne qui précédait et dont le maintien de deux emplois ne permettait plus de suffire à la demande. Cette dernière avait néanmoins travaillé presque deux ans au poste d'AID.

La nécessaire réorganisation porte déjà fruit, mais c'est davantage l'an prochain qu'il sera possible d'évaluer l'impact de la décision prise au moment où les deux projets Pas...Sages et Complicité seront sur les rails et qu'ils ne devront qu'être réarticulés. Il n'est pas faux d'admettre que de compter sur un poste semblable supplémentaire ne

serait pas de trop tellement il y a de développement à faire. En attendant, il nous faut cibler. La situation s'est tout de même améliorée depuis cinq ans.

Départ de la secrétaire et remplacement

Ce n'est pas tombé comme un coup de tonnerre sur l'organisme. Nous aurions bien aimé étirer de quelques années le second passage de la secrétaire au sein de CoNVERjaNCE. Nous appréhendions seulement son départ. Question de prévoir un peu l'avenir, nous avons même recruté une personne contractuelle pour la comptabilité afin de préparer le remplacement de la personne mentionnée, ce qui ne signifie pas pour autant que son départ était souhaité. Le poste était du coup passé de 24 à 20 heures par semaine et le contrat s'autofinçait. Ainsi, il devenait plus facile de remplacer la personne le moment venu. De trouver une employée qui soit aussi efficace au niveau du secrétariat et de la comptabilité relève presque du miracle lorsqu'on prend en compte les conditions relativement modestes qu'offre l'organisme communautaire. La souplesse et la liberté d'action, c'est bien beau, mais ça ne paie pas l'épicerie. Lorsque la décision de quitter nous a été transmise, nous avons essayé de trouver à l'intérieur des personnes qui laissent leur curriculum vitae celle qui correspondrait le plus au profil de l'emploi, mais aussi de l'équipe. Il nous apparaissait vain d'enclencher un long processus de sélection pour un poste variant de 20 à 24 heures par semaine et dont les conditions ne sont malheureusement pas maximales. De plus, trop souvent par

le passé des personnes se sont montrées intéressées et le moment venu se sont désistées un peu avant ou après le début de l'emploi rendant la sélection pratiquement inutile. Lorsque cette personne fut rencontrée, une intégration progressive s'est articulée et a franchement rendu le passage d'une personne à l'autre plus facile. Le fait que les deux personnes se côtoient pendant quelques semaines au travail a présenté de grands avantages. Qui d'autre en fait pouvait former la nouvelle employée mieux que sa prédécesseur. C'est en fin d'année que l'une est partie vers d'autres horizons et qu'un nouveau visage que nous aimerions bien voir longtemps s'est ajouté. Les possibilités de rétention ont compté pour beaucoup dans la sélection ce qui n'enlève rien aux compétences de la personne.

Les traditionnelles rencontres d'intervenants

Les rencontres d'intervenants sont un lieu d'échange et de discussion sur l'intervention et ses outils, mais aussi sur les projets de prévention, de médiation, les semaines thématiques, la promotion, l'organisation du travail et une foule d'autres choses. Pour l'exercice 2006-2007, il y a eu cinq rencontres réunissant les intervenants, et depuis octobre dernier, l'agente d'intervention et de développement. Il faut mentionner que la stagiaire qui a débuté en septembre a fréquenté lesdites rencontres et y a apporté une contribution intéressante.

Les thèmes abordés pendant l'année furent nombreux, mais quelques-uns retenaient toujours l'attention et revenaient constamment au niveau du suivi. En

fait, il s'agit des projets Voie Secondaire, PASSERELLE, médiation citoyenne, résolution de conflits en CPE. Les activités de sensibilisation et de prévention ont aussi alimenté les discussions. Il ne faut pas oublier la gestion des manquements qui n'a pas fini de faire partie des ordres du jour. Jusqu'à ce jour, la besogne n'a pas manqué et l'avenir ne laisse pas présager un allègement. Avec deux points de service sur notre territoire, il est impératif de mettre en commun nos expériences, de tenter d'avoir une pratique similaire et de développer les choses dans le même esprit. C'est là toute l'utilité des rencontres d'intervenants.

Le personnel de notre organisme se réfère à une instance qui représente la communauté et qui donne les grandes orientations en son nom. C'est le conseil d'administration qui répond ultimement des actes de la corporation. Ses activités seront abordées prochainement.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est l'instance au-dessus de notre corporation. C'est elle qui répond de nos actes et qui représente la population. Il est un peu comme un chien de garde (sans mauvais jeu de mots) de la communauté. (voir annexe G)

Les irréductibles gaulois

Nous le soulignerons plus loin, notre conseil d'administration est et a été toute l'année à un nombre minimum de membres. Donc, pour tenir une séance régulière ou spéciale du conseil d'administration, il fallait que chaque membre soit présent. Cette situation ne laissait aucune marge de manœuvre. Pourtant des assemblées se sont tenues régulièrement et le fonctionnement de l'organisme ne fut pas affecté. Ils ont tenu le conseil d'administration à bout de bras et il faut lever aux membres assidus notre chapeau. Ce n'est cependant pas le contexte idéal pour maintenir longtemps des membres en place.

Les rencontres pendant l'année et les points saillants

Le conseil d'administration a tenu quatre rencontres régulières pendant l'exercice 2007-2008 (2 mai 2006, 17 octobre 2006, 13 décembre 2006, 20 février 2007). Deux séances spéciales se sont tenues, une en septembre sur la réforme du poste d'AID et l'embauche de la personne ciblée et l'autre en mars pour les changements de signataires à la suite du départ de la secrétaire. L'assemblée générale annuelle 2005-2006 a quant à elle eut lieu le 12 juin 2006.

Un premier dossier à retenir l'attention fut celui de la révision des règlements généraux. Un comité formé de deux personnes a épluché le document qui régissait les actes de la corporation et a soumis le tout à conseil

d'administration qui après quelques ajouts, retraits et modifications a accepté de présenter le résultat du travail pour approbation en assemblée générale. La révision a été adoptée.

Par la suite, le conseil d'administration a étudié et accepté la proposition de réformer le poste d'agente d'intervention et de développement pour maximiser son efficacité et augmenter les possibilités de rétention. Il a fait preuve d'audace puisqu'on ne peut être certain des résultats d'une tentative avant de l'expérimenter.

Les membres ont accepté de confier à une firme externe l'entretien des locaux de l'organisme. Auparavant, le contrat était confié à une employée et il était difficile de maintenir une stabilité. Le conseil a donc autorisé une dépense qui n'était pas prévue au départ pour une activité essentielle certes, mais qui avait par le passé généré très peu de dépenses.

L'année 2006-2007 était celle des contrats puisque les activités de comptabilité ont pris le chemin du privé tout comme celles d'entretien. Il a été décidé d'aller de l'avant avec le projet de confier à une ressource extérieure la tenue de livre et le service de paie. Le contrat se finance à même le volume d'heure de travail de la secrétaire qui voyait son horaire passer de 24 à 20 heures la semaine. Cette nouvelle manière de faire comporte des inconvénients, mais dans la balance du pour et contre, l'organisme n'est pas perdant.

Le conseil d'administration pour une des rares fois n'a pas contribué à une demande de cotisation volontaire concernant le projet PASSERELLE. Les membres du comité chargé de piloter ce projet au ROJAQ demandaient aux OJA de cotiser à hauteur de 1000 \$ sur deux exercices financiers. La demande a été analysée et il fut décidé que CoNVERjaNCE ne contribuerait pas pour 2006-2007 et qu'au début de 2007-2008, il évaluerait la pertinence de verser 500 \$. Cette décision était justifiée d'abord par un manque de ressources financières amenées par l'ajout du contrat d'entretien et la révision du poste d'AID. Il nous apparaissait aussi pertinent que si finalement la somme était disponible en fin d'année par exemple, elle pourrait être conservée pour implanter PASSERELLE dans une école parce qu'il est loin d'être certain que cette dernière voudra contribuer financièrement. Ce n'est pas dans la culture des institutions scolaires de notre secteur. Au moment d'écrire ces lignes, le conseil d'administration, dès sa première rencontre du nouvel exercice financier, a accepté de verser 500 \$ en guise de contribution pour PASSERELLE.

Changement d'horaire de l'organisme

Cette modification planait dans l'air depuis un bon bout de temps. Avec des postes à temps partiel (trois ou quatre jours par semaine), il devenait difficile de maintenir l'ouverture du bureau du lundi matin au vendredi midi. Les employés les plus anciens avec les postes les plus stables se retrouvaient à devoir être présents alors qu'ils avaient des congés ou que leurs heures de la semaine étaient faites.

Le concept d'ouverture quatre jours (lundi au jeudi) visait donc à rendre l'organisation du travail plus facile. Le conseil d'administration est donc allé de l'avant avec l'idée proposée. Le fait que le bureau soit fermé le vendredi n'empêche pas le personnel de travailler. Cependant, il n'y a pas de réponses au téléphone. Si personne ne travaille un vendredi, on n'a pas besoin de faire des prouesses et si quelqu'un a une tâche à faire ou n'a pas complété ses heures hebdomadaires, il est possible de le faire. La décision n'a pas de réel impact parce que notre organisme contrairement à une maison de jeunes ne reçoit sa clientèle que sur rendez-vous. La fermeture ne la pénalise donc pas. Le nouvel horaire devra être évalué sous peu, mais il n'y a actuellement pas d'élément défavorable.

Si le conseil d'administration chapeaute nos activités, le regroupement dont nous faisons partie (ROJAQ) lui alimente et amène de l'eau au moulin, beaucoup d'eau comme il sera facile de constater dans la prochaine section.

LES ACTIVITÉS DU ROJAQ

Le ROJAQ compte parmi ses membres tous les organismes de justice alternative du Québec qui confient des mandats à son conseil d'administration et en l'occurrence à la permanence. Encore en 2006-2007, les dossiers se sont succédés à un rythme effarant pour ne pas dire difficile à suivre.

Le congrès et l'assemblée générale annuelle

Un mandat important du ROJAQ est l'organisation du congrès annuel et de l'assemblée générale annuelle. C'est au Mont St-Anne, au mois de juin 2006 que les collègues des régions du Québec se rejoignaient afin de faire le point sur une foule de choses. Le congrès d'orientation permettait en premier lieu d'assister à une conférence sur la décriminalisation des drogues fort intéressante et pertinente dans le contexte canadien. Plusieurs discussions et ateliers ont suivi sur des sujets aussi variés que le projet PASSERELLE, la médiation citoyenne, le projet de résolution de conflits en CPE, le programme de Renvoi et le programme de développement des habiletés sociales. On y a aussi abordé la délicate situation du logiciel statistique pour la clientèle. Les discussions ont aussi traité de la médiation comme sanction judiciaire et de modèle pour ce faire. L'assemblée générale annuelle a permis encore une fois de déterminer les priorités pour la prochaine année. On a introduit une demande de cotisation pour le projet PASSERELLE afin que les travaux se poursuivent rondement et que ne se perdent pas les acquis.

Le congrès et l'AGA du ROJAQ l'an dernier ont été marqués par un phénomène rare, difficilement explicable et imprévu. L'énergie était absente. Il y avait peu de discussion en atelier forçant les animateurs à utiliser toutes leurs habiletés pour stimuler la participation. On aurait dit des fantômes obligés d'être à quelque part. Seule la présentation du canevas de présentation du travail sur

les questions juridiques a soulevé un peu la foule. La proposition d'organiser une rencontre d'orientation réunissant tous les directeurs et si possible les présidents de corporation est venue sauver les meubles et redonner un peu d'espoir que nos OJA ne dérivassent pas. Il n'y a probablement aucune personne présente au congrès et à l'AGA de juin dernier qui sur le chemin de retour ne s'est pas interrogée sur l'avenir de son regroupement.

La rencontre du 24 novembre

Ce lieu central qu'est Québec était le 24 novembre l'hôte de la fameuse rencontre d'orientation qui, il faut bien l'admettre, a fait couler beaucoup d'encre pendant les semaines précédant sa tenue.

Les corporations étaient représentées par les directeurs et beaucoup de présidents. D'entrée de jeu, un portrait des travaux du ROJAQ depuis son implantation a été dressé. Par la suite, les corporations furent amenées à cibler des priorités et à se positionner sur le modèle de la planification stratégique. Sur les priorités, il n'y avait pas de très grandes divergences sauf peut-être pour ce qui est du rythme. Par contre, l'emploi de la planification stratégique ne faisait pas l'unanimité. Si tous voulaient bien croire aux vertus de cette dernière, certains ne considéraient pas que ce soit l'avenue à privilégier. Les discussions étaient teintées de respect et de compréhension. La fermeté des propos ne visait pas l'affrontement, mais plus l'expression de convictions. Fort des nombreux constats à la fin de la journée, le conseil

d'administration du ROJAQ avait en main plus d'outils pour décider de l'avenue choisie. Il a ensuite décidé de prendre une journée du congrès de 2007 pour amorcer les travaux avec les membres présents sur la planification stratégique.

Le logiciel statistique

Après moult péripéties, à la fin de l'année financière, l'épineux dossier du logiciel statistique a trouvé une fin attendue. Il a été fort ardu pour la permanence de conclure la saga la mettant en cause avec un contractuel dont la situation de vie s'est modifiée et qui par le fait même a amené des bouleversements importants pour les OJA. Sans préciser tous les aboutissants du dossier, il importe de préciser qu'à la fin de la dernière année financière, les OJA pouvaient compter sur un nouvel outil de compilation statistique intitulé Vision. Comme notre organisme l'implante actuellement, il ne nous est pas possible de porter un jugement sur son emploi. Il semble cependant qu'il fasse le travail. Nous avons pris l'habitude de décaler un peu la mise en place des nouveaux logiciels, histoire d'économiser du temps lorsqu'il y a des ratés.

Les dossiers de médiation citoyenne, scolaire et les autres dossiers

Ils n'ont pas besoin de présentation à cette étape du rapport. Les dossiers de la médiation citoyenne et scolaire (PASSERELLE) ont retenu l'attention du ROJAQ en 2006-2007 et continueront de le faire pendant encore quelques années. Les comités qui œuvrent sur ces dossiers

sont tous supportés par le ROJAQ qui doit inévitablement mettre l'épaule à la roue. Qu'on parle de formation, de préparation de matériel ou de développement, la permanence est constamment sollicitée. Des projets il y en a sur la table avec le comité sur le renvoi, la révision de l'entente cadre et la confection d'une entente de service avec les centres jeunesse. Il ne faut pas oublier les modèles de médiation pour le tribunal. Chaque dossier est important, mais le rapport couvre les activités de CoNVERjaNCE et pas du ROJAQ. Concluons en disant qu'un travail colossal est accompli chaque année et que notre regroupement s'efforce du mieux qu'il peut de répondre aux demandes de ses membres.

Tout comme notre regroupement qui s'implique sur diverses instances pour faire valoir son action et participer à la vie...disons active, CoNVERjaNCE tente de choisir des sites d'implication en lien avec sa mission et ses objectifs. Il a à plus petite échelle le même réflexe. Il sera possible de le constater prochainement.

LES ACTIVITÉS D'IMPLICATION

Il y a quelques années, alors que notre organisme avait cessé pratiquement toute implication, il a fait un pas en arrière et a revu sa décision. Avec la vision d'avenir que nous avons à cette époque, il apparaissait évident que l'implication redevenait nécessaire. Comment développer des projets pour et par le milieu et en être coupé. Nous avons alors opté pour une orientation disons modérée.

N'ayant pas les ressources humaines pour être représentés partout, il devenait important d'être sélectifs et d'aller vers les avenues les plus prometteuses. Cette décision commence à porter fruit, lentement, mais tout de même.

Les comités École en Santé

Notre intervenante dans le secteur de Manicouagan siège depuis quelques années sur les comités École en santé de Chute-aux-Outardes et de Ragueneau. Pour le comité de Chute-aux-Outardess, il y a eu pendant l'année neuf rencontres. La première activité du comité de Chute-aux-Outardess fut le Salon des ressources qui se tient juste avant la rentrée scolaire. Nous nous faisons un devoir d'être présents. À partir d'un plan d'action, le comité s'active pour atteindre les objectifs fixés. L'attention du comité a surtout été retenue par une situation problématique au niveau du vandalisme pendant l'automne 2006.

De la même manière, les trois rencontres du comité de Ragueneau ont servi à la mise en place d'actions et d'interventions. Les formations dispensées sur ces instances sont très intéressantes pour notre organisation.

Un comité de la ville de Baie-Comeau

Formé au printemps 2006, ce comité a d'abord voulu s'impliquer au niveau des activités des jeunes de la municipalité. Le coordonnateur de CoNVERjaNCe a saisi l'invitation. La première activité fut l'organisation d'une

vaste consultation populaire des jeunes quant à leurs besoins et attentes. Si certaines choses semblaient un peu farfelues, d'autres faisaient du sens et leur mise en place n'était pas insurmontable. Maître d'œuvre du comité, la ville de Baie-Comeau appuyée de la Sûreté du Québec a trimé pour la longue ascension vers l'atteinte des nombreux objectifs. Ce comité consultatif a mis en place des sous comités pour les graffitis et pour les perceptions. Notre organisme siège sur ce dernier. En tout, il y a eu cinq rencontres du comité général et cinq du comité perceptions ce qui nous a fait participer à dix réunions.

Un comité sur l'intimidation et le harcèlement

Notre intervenante en Haute Côte-Nord a été invitée à son tour à siéger sur un nouveau comité formé à la Polyvalente des Rivières de Forestville. La direction de l'école voulant améliorer le climat qui y régnait a demandé à la policière en milieu scolaire (PIMS) de former un comité pour s'attaquer aux problèmes décrits qui ne sont pas uniques à cette polyvalente. C'est ainsi que notre intervenante a rejoint les rangs du comité et a participé à sept rencontres. Le comité a visité les classes pour promouvoir un concours qui demandait aux élèves de produire des textes de sensibilisation pour contrer le harcèlement et l'intimidation. L'activité a connu un véritable succès. Un plan d'action s'est déployé pendant toute l'année. Le comité poursuivra ses activités l'an prochain.

Le Salon de la famille

Afin de tenter de mieux faire connaître nos services hors programme (ceux en dehors du système de justice), CoNVERjaNCE a décidé d'être représenté et d'avoir un kiosque au Salon de la famille. Nous pensions par cette activité peut-être recruter des personnes désireuses de s'impliquer en médiation citoyenne sans avoir de grandes attentes. On voulait surtout que la population sache tout ce que nous pouvions lui offrir comme services gratuits.

Nous n'avons pas joué de chance puisque la température était paradisiaque et coïncidait à peu près à la première vraie journée chaude du printemps qui arrive en mai dans le nord du pays. Le salon dont la tenue ne dure qu'une journée n'a évidemment pas eu de seconde chance. Les quelques personnes rencontrées n'ont pas semblé vouloir aller plus loin que les informations de base fournies. Il n'est malheureusement pas possible de connaître l'impact de l'activité pour nous si l'achalandage avait été différent.

La rencontre annuelle Au Lac Pouce

La tradition se poursuivait en octobre dernier alors que pour une quatrième année consécutive plusieurs organismes de justice alternative se rencontraient pour recevoir de la formation, échanger et discuter sur des sujets d'intérêt commun. Les OJA du Saguenay, du Lac St-Jean, de la Côte-Nord, du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et de la Beauce participaient à ce petit colloque sans façon. Pour la première année, nous recevions des

personnes de l'Abitibi à notre grande surprise et non moins grande joie. La rencontre annuelle en plus de compter sur une formation sur l'approche sécuritaire en intervention a permis beaucoup de discussions sur le projet PASSERELLE. Il a été question de l'essoufflement dans les OJA et des consultations pour l'entente cadre. À la sortie du petit congrès, les participants ont convenu de répéter l'expérience encore l'an prochain. Il ne s'y passe rien d'extraordinaire si ce n'est que les OJA présents ont des réalités pas mal similaires et des tailles d'organisme, les confrontant souvent aux mêmes difficultés.

Un organisme communautaire ne peut écrire la conclusion de son rapport d'activités sans aborder la question financière. Si la réponse à ses demandes s'avère le privilège du bailleur de fonds, c'est le privilège et le devoir de l'organisme de dénoncer la situation dans laquelle il se trouve, ce qui donne le ton à la prochaine rubrique.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le financement d'une organisation n'est pas le seul facteur garant de ses réalisations, mais c'est un élément capital. Avec les années, la situation financière s'est un peu améliorée. Ce n'est hélas pas assez. Nous avons suffisamment d'argent pour la supervision des mesures et sanctions référées par le système sociojudiciaire. Cependant, pour les autres volets de notre mission, il faut des tours de force pour essayer d'atteindre nos objectifs.

Paradoxalement, ce sont ces actions qui en bout de ligne représentent le plus d'économies pour l'État. Quand notre organisme est sollicité par une maison de jeunes pour articuler une médiation avant que s'enclenche le long processus (plainte, arrestation, enquête, etc.) et que la démarche se réalise, des sommes colossales sont épargnées.

L'essoufflement des ressources

Depuis quelques années, notre organisation a fait des efforts et sacrifices pour remplir sa mission. Le poste de secrétariat a été amputé, celui d'agent d'intervention et de développement reconfiguré, l'horaire d'ouverture revue, mais cette situation amène le personnel régulier à faire des tâches qu'il n'effectuait pas avant. De plus, avec les nombreux volets de notre mission, nous n'arrivons pas à mettre les énergies nécessaires sur les initiatives implantées pour qu'elles prennent réellement leur envol. Il reste peu d'avenues. Il nous faut trouver de l'argent, ce que notre bailleur de fonds majeur et récurrent peut faire. On peut rechercher du financement, ce qui est de plus en plus difficile. Il est aussi possible de retrancher des activités.

Le bailleur principal

Les OJA sont financés en grande partie par le Service de soutien aux organismes communautaires de l'Agence de santé. Ces budgets sont récurrents, mais insuffisants. Le fait que nous ne soyons pas en situation de déficit ne signifie pas que nous ayons les ressources

financières nécessaires. Nous n'avons pas réellement le choix d'équilibrer nos revenus et dépenses. (voir annexe I) Notre regroupement a fait des efforts importants depuis les dernières années et les résultats bien que modestes ont été appréciés. Un coup de barre doit cependant être donné un peu comme pour les organismes qui aidés d'un puissant lobbying ont obtenu des résultats très intéressants. Nous faisons nos efforts, mais franchement, qui d'autre que notre organisme va s'élever pour appuyer nos démarches ? Inévitablement, il faudra revoir notre argentier et tenter de l'amener à convaincre le Ministère de la Santé et des Services sociaux que les dollars investis dans notre corporation amèneront ultimement des économies aux payeurs de taxes.

Le financement extérieur

La recherche de financement est sans cesse remise sur le nez des organismes communautaires. Pourquoi ne cherchez-vous pas de financement extérieur ? Nous le faisons un peu, mais le temps consacré à ces recherches dépense lui aussi du temps. Peu importe l'origine de ses fonds (État, fondation, clubs sociaux), chacun comporte ses critères parce qu'ils visent des objectifs. Ces critères et notre mission ne sont pas toujours compatibles. Nous n'avons pas besoin d'argent pour faire des tâches que nous n'avons pas ciblées. C'est pour faire les choses que nous avons ciblées que nous avons besoin de sous. D'avoir une subvention pour un projet de prévention qui permettra probablement d'embaucher une personne additionnelle

changera quoi au fait que nous n'ayons pas les effectifs pour plus de projets de médiation dans la communauté ou plus de temps à y consentir ?

Il ne faut pas oublier également que le financement des différents programmes n'est habituellement pas récurrent. Beaucoup d'organisations ont connu des essors rapides et importants pour voir au bout de trois ans leur rayonnement réduit presque à néant parce que le financement cessait. Il est joli le résultat. On a identifié des besoins. On les a comblés et on se retire parce qu'on n'a plus de sous. Quant à ceux qui croient encore qu'une organisation implante un projet dans une école, une institution ou un autre milieu et que ce secteur devient autonome par la suite, ils ont tendance à rêver. C'est sans doute possible, mais beaucoup moins fréquent qu'on le prétend et cela demeure très très précaire.

Seule solution que nous contrôlons

En fait, la seule solution que nous contrôlons actuellement, c'est de couper dans les services. Ainsi, il nous serait possible de ne plus faire les deux projets de

sensibilisation et de prévention de la criminalité, de retirer les ateliers de gestion de la colère dispensés en dehors du programme de développement des habiletés sociales. De cette façon, plus de temps serait disponible pour promouvoir une initiative de médiation ou de résolution de conflit. On pourrait ne plus être présents dans les écoles secondaires pour favoriser autre chose. Est-ce là la solution ? Nous ne le pensons pas, mais à force de tenir à bout de bras, les articulations fléchissent.

CONCLUSION

Bien des choses pourraient encore être dites sur les actions de CoNVERjaNCE Manicouagan entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007. Il faut bien mettre une limite. Déjà l'organisme poursuit sa route vers sa destinée.

Vous aurez senti que cette destinée va dans le sens de la résolution de conflit, de la médiation, de la mise en contact entre deux personnes pour régler une situation d'une autre manière que ce que nous utilisons souvent comme les poursuites, la plainte ou autre mécanisme qui entraînent plus la confrontation que le rapprochement.

Si 2006-2007 fut déterminante à plusieurs niveaux (projets de sensibilisation et de prévention, projets en garderie, etc.), les prochaines années seront celles d'un essor important ou des choix difficiles pour ne pas dire déchirants. Soyons positifs et continuons de garder espoir qu'on va permettre à notre OJA de jouer pleinement son rôle et de disposer de temps pour démontrer qu'il est un outil non seulement utile dans notre société, mais essentiel.

Il est peut-être moins loin qu'on pense le jour où les citoyens se retourneront régulièrement vers des mécanismes alternatifs de résolution de conflit et se dirigeront naturellement vers un OJA ou une autre instance (nous n'avons pas l'exclusivité des services) pour avoir un peu d'aide.

ANNEXE A

MISSION

- ❖ Développer et maintenir une pratique différente en matière de justice.
- ❖ Favoriser la mise en place de mécanismes alternatifs de résolution de conflit, centrés sur la sensibilisation et la réparation.
- ❖ Favoriser l'implication des parties concernées en matière de règlement de conflit et susciter leur participation dans le processus.
- ❖ Permettre l'implication des personnes de la communauté intéressées par les questions de justice, afin d'éviter le renvoi aux instances judiciaires.
- ❖ Faire la promotion de comportements pacifiques et favoriser l'établissement de comportements plus harmonieux entre les membres de la communauté.
- ❖ Maintenir une approche qui repose sur une large implication communautaire et participer au développement de la solidarité.
- ❖ Tenter de modifier les mentalités afin de permettre à chacun d'envisager la criminalité d'une façon plus nuancée.
- ❖ Agir en matière de sensibilisation et de prévention.

ANNEXE B

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION 2006-2007

SECTEUR D'ACTIVITÉ: <u>sensibilisation et prévention de la criminalité</u>		
Numéro	Activité	Résultat
1	Effectuer une tournée des terrains de jeux (pièce de théâtre).	Le projet Lundi a été réalisé comme prévu (voir rapport du projet)
2	Implanter le projet Pas... Sages au secondaire sur une base récurrente.	L'implantation a été plus ardue que prévue. La tournée a eu lieu. La tâche devrait être allégée l'an prochain.
3	Implanter le projet Complicité sur une base triennale.	L'activité sera déployée un peu après la fin de l'année financière, mais sera réalisée. Le fait que bientôt les 2000 jeux soient montés facilitera le travail l'an prochain. Cette année, il a fallu composer avec des délais anormaux d'impression et les délais habituels de montage. L'an prochain, on n'aura pas ces contraintes
4	Souligner la Semaine de prévention de la criminalité.	La semaine thématique a été soulignée par la diffusion de messages (proverbes) pendant les bingos des télévisions communautaires.
5	Dispenser VISAVI sur une unité du Pavillon Richelieu (projet pilote).	Ce fut fait un peu après la fin de l'année parce que le milieu receveur a eu de la difficulté à recruter des porteurs de dossiers. Une autre unité a aussi reçu la formation.

SECTEUR D'ACTIVITÉ: prise en charge de la clientèle programme

6	Évaluer l'utilisation du DHS en sanctions extrajudiciaires et apporter les correctifs, s'il y a lieu	L'utilisation a été évaluée. Des conclusions ont été tirées. Le DHS est presque toujours utilisé en lien avec le délit. On a des références pour VISAVI et Toxico uniquement. Cette tendance de 2005-2006 s'est répétée en 2006-2007. Le volet Victimologie a été retiré à la demande du partenaire. Deux volets n'ont jamais été employés (plus de détails dans le rapport d'activités).
7	Proposer le DHS au tribunal et s'il est accepté, évaluer à la fin de l'année.	Le DHS a été accepté trop tardivement pour pouvoir évaluer. Il faudra reporter cette démarche l'an prochain.
8	Évaluer le service d'information et de consultation de victimes (médiation) pour le SPG et maintenir s'il y a lieu.	Le service après un démarrage rapide en 2005-2006 a connu un ralentissement. À la suite d'une rencontre avec le SPG, les demandes de consultation ont recommencé. Il ne fait pas de doute qu'il est pertinent.
9	Tenter d'inclure des services plus complets en DHS à l'aide de la grille provinciale du ROJAQ.	Ce sera fait lorsque la grille sera disponible et utile parce que seulement deux volets sont utilisés en sanctions extrajudiciaires.
10	Évaluer la pertinence de maintenir une présence au tribunal lors des termes de cour.	L'évaluation a été faite. La présence sera maintenue, mais pour d'autres raisons que la prise de référence. Il importe d'avoir un représentant pour les demandes de consultations de victime (suivi, liens, etc.) et pour l'articulation du DHS (spécificité, éclaircissements, etc.). La présence peut même permettre d'offrir des services hors programmes.
11	Évaluer la nouvelle procédure de gestion des manquements pour les peines et le fonctionnement	Notre procédure n'est pas assez claire pour pouvoir l'évaluer. Notre OJA tente actuellement de produire un petit document

	de la prise en charge des dossiers.	de référence pour faciliter la concertation délégué-intervenant. Pour la prise en charge des dossiers par le centre jeunesse, ça ne pose plus de problème.
12	Effectuer une relance auprès des patrouilleurs pour le programme de Renvoi.	La relance a été effectuée à l'automne 2006.
13	Tenter de connaître les irritants pour l'utilisation de la médiation par le tribunal et agir de manière à les dissiper pour maximiser l'utilisation.	Nous avons réalisé qu'il n'y avait pas d'irritants puisque lorsque la couronne ou la défense (ou conjointement) proposent la médiation comme sanction, la cour l'ordonne. Le fait que les demandes de consultations de la part du SPG se poursuivent aide beaucoup l'utilisation de la médiation. C'est peu concluant en terme de référence en 2006-2007, mais ça devrait l'être en 2007-2008 à moins d'imprévu.
<i>SECTEUR D'ACTIVITÉ: initiative de justice réparatrice</i>		
14	Évaluer avec les instances scolaires le projet Voie Secondaire après la première année. Apporter les correctifs et maintenir s'il y a lieu.	L'évaluation a été faite avec les directions d'écoles participantes et avec Sylvie Desjardins de la CSE. Des correctifs ont été apportés et le projet maintenu.
15	Accroître la présence physique dans les écoles ciblées pour stimuler l'utilisation de la médiation.	À la Polyvalente des Baies, la présence a été accrue même si ce ne fut pas systématique (ajout des mercredis PM). À la Polyvalente des Berges, il n'y a pas eu de présence contrairement aux prévisions. Des informations contradictoires quant à l'opportunité nous ont fait hésiter. Les ressources humaines ont aussi pesé dans la balance.
16	Souligner la Semaine de la justice réparatrice.	La Semaine a été soulignée. Un visionnement public du documentaire "Récit d'une médiation" a été organisé dans le

		cadre de la Semaine.
17	Développer et proposer un projet de médiation hors programme pour les employés du Pavillon Richelieu en contact avec la clientèle et expérimenter s'il y a lieu.	Le projet a été développé, accepté et expérimenté. La direction du centre de réadaptation sera rencontrée sous peu pour dresser un bilan de la première année.
18	Tenter de cibler un CPE pour implanter le projet de gestion de conflits « Des conflits bien gérés... tout le monde y gagne ».	Un milieu a été ciblé. Les éducateurs ont été formés. Il reste les parents à former (attente du moment opportun). Il s'agit d'un CPE en installation. L'intérêt a été manifesté par un centre en milieu familial de la Haute-Côte-Nord. On attend les suites.
19	Évaluer avec la CSE l'utilisation du programme de médiation PASSERELLE et orienter nos démarches en fonction des résultats.	La CSE évalue toujours le programme. Elle est d'accord pour qu'on tente une ou des expériences pilotes aux endroits où il n'y a pas Vers le Pacifique.
20	Tenter de cibler un milieu intéressé pour la médiation citoyenne (par des professionnels) pour l'implantation d'une unité.	On a tenté en vain d'intéresser un milieu et à la lueur des demandes qu'on a ponctuellement du milieu, nous avons décidé d'offrir la médiation sans essayer de créer d'unité. On va publiciser le service. Il faut trouver une façon de le faire qui restreindra et balisera des demandes. Des demandes présentées pendant l'année étaient lourdes et nécessitaient plus un plan de médiations et d'interventions qu'une médiation.
21	Effectuer des relances des milieux ciblés l'an passé pour les offres de services hors programme (protection de la jeunesse, maison des jeunes, familles d'accueil).	Des relances auprès de la protection de la jeunesse ont eu lieu aux 5 à 6 semaines par courriel, sans impact. Pour les maisons des jeunes, les travaux de relance ont débuté en fin d'année, mais le temps a manqué. Quant aux familles d'accueil, nous avons préféré attendre qu'elles nous sollicitent de nouveau.

SECTEUR D'ACTIVITÉ: information générale

22	Promouvoir le site Internet auprès des partenaires et de la population.	Cette activité n'a pas été faite. La révision du site étant faite en fin d'année, le temps a manqué pour la promotion. Cependant, le matériel de promotion est prêt. Il a été diffusé après l'année financière, mais l'activité s'est réalisée.
23	Poursuivre le plan de communication communautaire.	Pendant l'année, il a fallu faire des choix et prioriser, faute de temps. Cette activité a été retardée si bien qu'en fin d'année, on a pu redémarrer le plan au lieu de le poursuivre.
24	Évaluer la pertinence de maintenir la publication du Contre Revenant après 12 éditions.	L'évaluation a été faite. Après 12 publications, la brochure est retirée. Il est clair qu'elle sera remplacée par un outil plus succinct, plus fréquent et moins onéreux à produire. Le choix de l'outil reste à faire. Le concept de la brochure Le Super Viseur (incluse au Contre Revenant) demeurera, mais de façon ponctuelle.
25	Évaluer la pertinence de maintenir la publication d'INTEROJA.COM.	La publication sera maintenue encore pour une année et réévaluée l'an prochain. On veut tenter de sonder l'intérêt des personnes ciblées avant.

SECTEUR D'ACTIVITÉ: <u>information (perceptions)</u>		
26	Produire un feuillet utilisable dans plusieurs contextes sur les fausses perceptions de la population en lien avec la criminalité et cibler des milieux de distribution.	Une partie de l'activité a été réalisée. Le concept du feuillet est trouvé. Il faut terminer la production. Quant aux sites de distribution, ils seront identifiés lorsque le document sera fait.
27	Établir des activités sur les perceptions et entrevoir une distribution sur une période excédant les cadres de l'année financière.	Cette activité n'a pas été réalisée. L'impact n'est pas majeur parce qu'elle vise une action continue et non ponctuelle. On démarrera juste un peu plus tard que prévu.
SECTEUR D'ACTIVITÉ: <u>information (LSJPA)</u>		
28	Produire des affiches LSJPA réduites pour remettre aux parents des jeunes ciblés par le projet Pas... Sages et évaluer d'autres utilisations (jeunes référés, parents, etc.).	L'affiche a été comme prévu utilisée pour le projet Pas... Sages. Elle est utilisée pour le programme de Renvoi. Elle est acheminée aux parents dans l'avis qu'ils reçoivent à la suite de la référence du jeune. Les délégués à la jeunesse l'emploient. Cette activité a été appréciée des partenaires.
SECTEUR D'ACTIVITÉ: <u>générales d'administration</u>		
29	Consolider le poste d'AID pour compter sur une stabilité au niveau de l'horaire.	Une personne est en poste depuis octobre 2006 à raison de 28 heures par semaine. L'horaire a été revu pour la stabilité, pour la rétention et pour l'expérience de la candidature. La personne travaille 39 semaines par année. Les conditions ont aussi été améliorées.
30	Rattraper le retard accumulé pour le logiciel REGARDS et confier sa gestion à une personne dont le poste est stable.	Les nombreuses difficultés rencontrées avec le logiciel au niveau provincial ont forcé l'annulation de cette action.

31	Évaluer la pertinence d'employer un système de réception téléphonique et de boîtes vocales automatisés et mettre en place s'il y a lieu.	Cette activité n'a pas été réalisée. Nous voulions attendre que la nouvelle agente de bureau soit en poste pour le faire. Le fait qu'elle soit en poste relancera le dossier.
32	Évaluer la pertinence que la permanence passe de 4½ à 4 jours semaine et appliquer si concluant.	Le conseil d'administration a accepté l'essai de la nouvelle formule qui s'applique depuis.
33	Rendre plus efficace le fonctionnement du suivi de dossier bimensuel de façon à maximiser son utilisation.	Des améliorations ont été apportées comme prévu.

ANNEXE C

THÈMES ABORDÉS DANS LES ATELIERS DU PROGRAMME DE RENVOI

PARTIE 1 – BLOC COMMUN

- ❖ Explications de la LSJPA
- ❖ Conséquences des délits pour la société
- ❖ Coûts sociaux (explications et exercices)
- ❖ Exercice sur les conséquences pour le jeune
- ❖ Exercice sur l'influence

PARTIE 2 – BLOC SPÉCIFIQUES

<u>Vandalisme</u>	<u>Violence</u>	<u>Vol à l'étalage</u>	<u>Stupéfiants</u>	<u>Valeurs</u>
<ul style="list-style-type: none">❖ Définition et origine❖ Questionnaire sur le vandalisme❖ Motifs menant au vandalisme	<ul style="list-style-type: none">❖ Conflit❖ Agressivité et violence❖ Escalade de la violence❖ Procédure de résolution de conflit❖ Solution gagnante	<ul style="list-style-type: none">❖ Vidéo « Payer le prix »❖ Questions : retour sur le vidéo❖ Réfléchissons un peu❖ Mises en situation	<ul style="list-style-type: none">❖ Types de consommateurs❖ Conséquences de la consommation❖ Capsules d'information	<ul style="list-style-type: none">❖ Définition❖ Types de valeurs

ANNEXE D

DESCRIPTION DES SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES DISPENSÉES PAR NOTRE ORGANISME

Travaux bénévoles :

Cette sanction permet au jeune d'effectuer bénévolement des travaux au profit d'un organisme à but non lucratif de la communauté.

Travaux compensatoires :

Cette sanction donne l'occasion au jeune de faire des travaux bénévoles au profit d'un organisme à but non lucratif de sa communauté pour rembourser une amende (Code de la route, règlements municipaux, etc.).

Médiation :

Cette sanction fait en sorte que la victime et le jeune se rencontrent en présence d'un médiateur, afin de s'expliquer et de s'entendre sur une forme de réparation.

Lettre d'excuses :

Cette sanction offre l'opportunité au jeune de rédiger une lettre d'excuses à la victime en étant supervisé par un intervenant.

Versements :

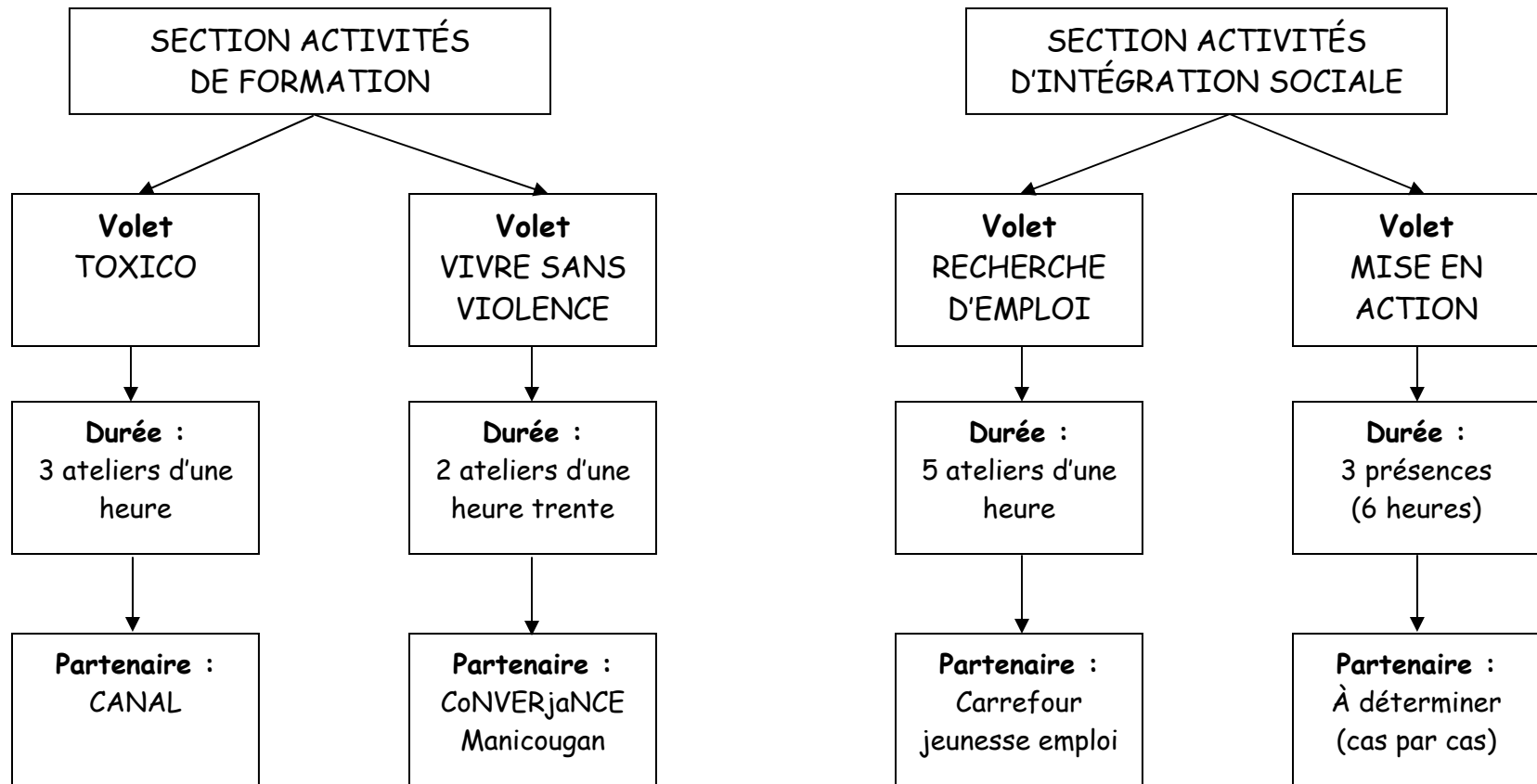
Cette sanction amène le jeune à verser une somme d'argent à un organisme à but non lucratif de sa communauté ou à une victime.

Développement des habiletés sociales :

Cette sanction vise à sensibiliser le jeune face à ses gestes et à ses responsabilités en lui donnant de l'information.

ANNEXE E

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES



ANNEXE F

PROCESSUS DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR ADOLESCENT

ANNEXE G

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PERSONNEL EN 2006-2007

EMPLOYÉS DE L'ORGANISME

Michelle Gagné	<i>Agente de bureau (départ)</i>
Marie-France Bussière	<i>Agente de bureau</i>
Lina Desgagné	<i>Intervenante (Manicouagan)</i>
Nady Sirois	<i>Intervenant (Haute-Côte-Nord)</i>
Huguette Tremblay	<i>Support</i>
Marie-Ève Morin	<i>Agente d'intervention et de développement (départ)</i>
Manon Barbeau	<i>Agente d'intervention et de développement</i>
Claude St-Pierre	<i>Coordonnateur</i>

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Josée Trudel	<i>Présidente</i>
Astrid Bérubé	<i>Vice-présidente</i>
Natali Levesque	<i>Secrétaire</i>
Hélène Martel	<i>Personne-ressource</i>
Claude St-Pierre	<i>Administrateur</i>

EMPLOYÉS DU PROJET PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ

Audrey Levesque	<i>Agente de prévention</i>
Julien Pierre Paré	<i>Agent de prévention</i>

ANNEXE H

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS